

**INSTRUMENT EUROPEEN DE VOISINAGE ET DE
PARTENARIAT (IEVP)**

DOCUMENT DE STRATEGIE REGIONALE (2007-2013)

ET

PROGRAMME INDICATIF REGIONAL (2007-2013)

POUR

LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN



EUROMED

TABLE DES MATIÈRES

1. RESUME	3
2. UNE COOPERATION REGIONALE NECESSAIRE.....	4
3. OBJECTIFS DE LA COOPERATION UE/CE DANS LA REGION	4
4. ANALYSE REGIONALE	7
5. DOSAGE DES POLITIQUES.....	11
6. COOPERATION REGIONALE PASSEE ET PRESENTE	11
7. STRATEGIE DE REPONSE DE LA CE.....	13
<i>ALLOCATION GLOBALE</i>	18

ANNEXES

- I. REGIONAL SUPPORT ALLOCATION
- II. DONOR MATRIX
- III. MEDA COMMITMENTS PER COUNTRY
- IV. LIST OF ACRONYMS

1. RESUME

Le présent document de stratégie régionale (DSR) entend offrir un cadre stratégique à la programmation de l'enveloppe régionale méditerranéenne de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Le présent DSR 2007-2013 couvre le sud de la Méditerranée et le Proche-Orient, c'est-à-dire les pays membres du partenariat euro-méditerranéen instauré par la Déclaration de Barcelone (1995). Le DSR et le programme indicatif régional (PIR) sont établis conformément au règlement (CE) n° 1638/2006 du Conseil qui remplace l'ancien instrument financier MEDA en faveur de la région.

La région méditerranéenne revêt une importance stratégique pour l'UE, tant sur le plan économique (commerce, énergie, migration) que politique (sécurité, stabilité). Sa situation politique est marquée par des tensions persistantes alimentées par le conflit au Proche-Orient, la guerre en Irak et ses retombées dans d'autres pays ainsi que par les poussées régulières d'activités terroristes, auxquelles s'ajoutent les tensions politiques internes, l'absence d'ouverture politique et la popularité croissante des mouvements politiques islamistes observées dans certains pays. Sur le plan économique, l'expansion rapide de la population et de la main d'œuvre conjuguée à une faible croissance économique nourrit le chômage et entraîne la stagnation des revenus. La situation économique est aggravée par trois «déficits» sociopolitiques, à savoir l'absence de liberté, le manque d'émancipation des femmes et l'accès insuffisant à la connaissance et à l'éducation. Qui plus est, les perspectives de croissance économique à long terme sont menacées par une gestion non durable de l'environnement et des ressources naturelles.

La politique adoptée par l'UE face à cette situation repose sur deux stratégies cohérentes et complémentaires: la déclaration euro-méditerranéenne de Barcelone au niveau régional (1995) et ses accords d'association bilatéraux, d'une part, et, depuis 2003, la politique européenne de voisinage et ses plans d'action bilatéraux, d'autre part. Les priorités de la politique qui sera menée à l'égard de la région au cours des cinq prochaines années (2006-2009) ont été arrêtées par les chefs d'État réunis à l'occasion du sommet euro-méditerranéen de Barcelone (novembre 2005) et se rapportent à quatre domaines: la coopération politique et la coopération en matière de sécurité, la coopération socio-économique durable, l'éducation et la culture et, enfin, la migration. Le présent document de stratégie régionale organise le contenu du programme de travail quinquennal en trois objectifs prioritaires à réaliser au niveau régional:

- la création d'un espace euro-méditerranéen commun de coopération en matière de justice, de sécurité et de migration;
- la mise en place d'un espace économique commun durable, axé sur la libéralisation des échanges, l'intégration commerciale régionale, les réseaux d'infrastructures et la protection de l'environnement;
- l'établissement d'une sphère commune d'échanges socioculturels, en mettant l'accent sur les échanges culturels et interpersonnels et sur la sensibilisation de l'opinion publique au partenariat par les médias.

Le programme indicatif régional 2007-2010 traduit cette politique en programmes d'action concrets pour un budget total de 343,3 millions d'euros.

2. UNE COOPERATION REGIONALE NECESSAIRE

Parallèlement aux accords d'association bilatéraux et aux plans d'action PEV, le partenariat euro-méditerranéen se veut une enceinte régionale de coopération politique et économique:

- en matière politique, le processus de Barcelone constitue une enceinte régionale unique propre à favoriser la compréhension mutuelle et à apaiser ainsi les tensions au Proche-Orient, même si ce n'est pas dans ce cadre qu'un règlement politique se concrétisera;
- en tant qu'enceinte économique, il traite de questions de dimension transnationale se prêtant davantage à une approche régionale, plus efficace que des programmes purement nationaux. C'est le cas, par exemple, des connexions entre réseaux d'infrastructures, de l'intégration économique régionale entre partenaires méditerranéens, de la protection de l'environnement et de la lutte contre les migrations clandestines (notamment dans sa dimension subsaharienne).

Outre la valeur ajoutée apportée par les économies d'échelle et d'envergure qu'elle génère, la coopération régionale peut servir de cadre à un échange efficace d'informations, d'expériences et de meilleures pratiques et favoriser l'émulation.

La structure de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) est définie dans le règlement qui l'institue. L'instrument prévoit deux types de programmes: des programmes nationaux et multinationaux, auxquels seront affectés quelque 88 % du total des ressources, et des programmes de coopération transfrontalière. Le programme régional euro-méditerranéen est celui des trois programmes multinationaux de l'IEVP qui s'adresse aux partenaires méditerranéens, c'est-à-dire aux voisins du Sud, les deux autres étant le programme régional couvrant l'ensemble des pays visés par la politique européenne de voisinage et le programme régional en faveur des voisins de l'Est. Ainsi, l'IEVP ajoute une notion de voisinage à la coopération régionale définie par le processus euro-méditerranéen de Barcelone. Certaines activités, telles que les programmes visant à promouvoir la bonne gouvernance et l'alignement de la réglementation sur celle de l'UE, la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et les échanges pédagogiques ou encore les connexions d'infrastructures aux réseaux de l'UE, relèveront du programme régional en faveur de l'ensemble du voisinage (qui fait l'objet d'un document distinct), car elles s'adressent à tous les pays voisins. Les programmes constituant le présent programme régional PEV en faveur des voisins du Sud n'ont pas leur pendant dans le programme régional PEV pour les voisins de l'Est; ils sont principalement axés sur des activités visant les seuls partenaires méditerranéens dans le cadre du processus de Barcelone.

3. OBJECTIFS DE LA COOPERATION UE/CE DANS LA REGION

Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, les objectifs de la coopération proposée par l'UE et la CE aux pays constituant son voisinage méridional sont définis par le processus de Barcelone et la politique européenne de voisinage (PEV). Le premier repose sur la déclaration de Barcelone (1995) ainsi que sur les documents d'orientation adoptés ultérieurement à l'occasion des réunions euro-méditerranéennes au niveau ministériel,

sur les accords d'association bilatéraux et, depuis plus récemment, sur le programme de travail quinquennal arrêté lors du sommet de Barcelone de 2005.

La déclaration de Barcelone fixe un triple objectif:

- la création d'une zone de paix et de stabilité reposant sur des principes fondamentaux, notamment sur le respect des droits de l'homme et la démocratie;
- la création d'une zone de prospérité partagée grâce à un développement économique et social durable et équilibré et à l'instauration progressive du libre-échange entre l'UE et ses partenaires et entre les partenaires eux-mêmes;
- l'amélioration de la compréhension mutuelle entre les peuples de la région et le développement d'une société civile active.

Les accords d'association prévoient un dialogue politique, le libre-échange pour les produits manufacturés entre le pays partenaire et l'UE à l'issue d'une période transitoire de démantèlement tarifaire, ainsi que diverses formes de coopération économique. Des accords d'association sont aujourd'hui en vigueur avec tous les pays, à l'exception de la Syrie. Un protocole additionnel visant à libéraliser les échanges de produits agricoles a été négocié avec la Jordanie. Des négociations sur la poursuite de la libéralisation des échanges de produits agricoles, de produits agricoles transformés et de produits de la pêche ont été lancées en novembre 2005. La clause de rendez-vous pour la négociation d'accords de libre-échange dans le domaine des services a été activée. La signature, en 2004, de l'accord d'Agadir entre quatre pays méditerranéens a marqué un grand pas en avant dans la concrétisation du libre-échange régional.

À l'occasion du 10^e anniversaire de la déclaration de Barcelone (1995), les chefs d'État euro-méditerranéens réunis en sommet à Barcelone (2005) ont fixé les objectifs du partenariat pour les cinq années à venir, s'engageant notamment à:

- renforcer la démocratie, promouvoir l'égalité des sexes, améliorer le respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression et garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire;
- améliorer la sécurité de l'ensemble des citoyens, notamment en mettant en œuvre des politiques de lutte contre le terrorisme;
- intensifier la coopération sur tous les aspects de l'immigration, qu'elle soit illégale ou non;
- développer la stratégie méditerranéenne de développement durable et approuver un calendrier pour la dépollution de la Méditerranée d'ici 2020;
- réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans le domaine de l'éducation;
- lutter ensemble contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, en rejetant les opinions extrémistes;
- approfondir le dialogue entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux;
- promouvoir l'intégration régionale Sud-Sud.

Dans la foulée de l'élargissement de l'UE, la Commission européenne a introduit une nouvelle politique européenne de voisinage à l'intention de tous ses voisins de l'Est et du Sud (COM(2003) 104, mars 2003). Cette politique a pour objectif premier de rapprocher les voisins de l'UE, tant anciens que nouveaux, au sein de son espace politique, économique et culturel, sans leur accorder le statut de membres à part entière. Elle entend contribuer à la stabilité et à la bonne gouvernance dans le voisinage immédiat de l'UE et promouvoir un cercle de pays bien gouvernés à l'Est et au Sud avec lesquels l'UE peut entretenir des relations étroites, fondées sur la coopération.

Moyennant la mise en œuvre de réformes politiques, économiques et institutionnelles, les pays voisins obtiennent:

- la perspective de progresser au-delà des relations existantes vers un degré significatif d'intégration, y compris par la conclusion d'accords de libre-échange plus poussés et une participation progressive aux aspects essentiels des programmes de l'UE;
- un renforcement des relations commerciales préférentielles et une plus grande ouverture des marchés;
- des perspectives en matière de migration légale et de circulation des personnes;
- une intensification de la coopération en matière de prévention et de lutte contre les menaces communes pour la sécurité;
- un approfondissement du dialogue dans le cadre de la PESC et de la PESD, en s'appuyant sur des valeurs partagées, des institutions démocratiques fortes et une même compréhension de la nécessité d'institutionnaliser le respect des droits de l'homme;
- l'intégration dans les marchés et réseaux de l'UE en matière de transport, d'énergie, de TIC et de recherche.

L'UE a décidé de créer un instrument européen unique de voisinage et de partenariat (IEVP) à l'appui de la PEV. Ce dernier vise principalement à apporter une aide favorisant le renforcement de la coopération et de l'intégration économique progressive entre l'UE et ses pays voisins et, plus particulièrement, la mise en œuvre d'accords de partenariat et de coopération, d'accords d'association ou d'autres accords existants et à venir. De ce fait, il concourt financièrement à la réalisation des objectifs poursuivis par le processus de Barcelone et les accords d'association, ainsi que par la PEV et ses plans d'action.

La déclaration de Barcelone, les accords d'association et les plans d'action PEV sont des documents d'orientation adoptés conjointement par l'UE et ses partenaires méditerranéens et associant pleinement les deux parties. En tant que tels, ils définissent une stratégie commune pour faire face, tant au niveau bilatéral que régional, aux problèmes qui se posent à la région.

Le présent document de stratégie régionale respecte aussi les principes et les objectifs de la déclaration unilatérale de l'UE sur la politique communautaire de développement (déclaration conjointe du Conseil et de la Commission de 2005 sur la coopération au développement). Quant aux objectifs de coopération, ils tiennent également compte des objectifs et des principes énoncés dans le Consensus européen sur le développement. La réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté par une aide au développement durable et l'intégration progressive des pays partenaires dans l'économie mondiale ainsi que la lutte contre les inégalités sont entièrement compatibles avec les objectifs du processus de Barcelone et de la PEV, tels qu'ils ont été confirmés dans les conclusions du sommet de Barcelone (novembre 2005).

4. ANALYSE REGIONALE

4.1. Situation politique

Les défis politiques régionaux et les réponses pouvant y être apportées ont été longuement analysés dans plusieurs documents communautaires et autres¹ au cours des dernières années, notamment dans le *rapport du PNUD sur le développement humain dans le monde arabe* de 2002 et ses rapports annuels de suivi. Selon le rapport 2005 du PNUD, la région souffre d'un «déficit de liberté». Les résultats obtenus par les pays méditerranéens pour l'indicateur «être à l'écoute et rendre compte» et pour les indicateurs relatifs au processus politique, aux libertés civiles, aux droits politiques et à l'indépendance des médias sont des plus variables. Ces dernières années, certains d'entre eux ont réalisé des progrès significatifs en matière d'ouverture du processus politique et d'octroi de libertés supplémentaires aux médias et à la société civile.

L'accélération des réformes politiques a suscité un vaste débat dans la plupart des pays partenaires. Ces débats nationaux ont été alimentés par divers événements tels que la publication des quatre rapports du PNUD sur le développement humain dans le monde arabe, par la déclaration de Tunis de la Ligue arabe sur les *efforts en faveur du développement et de la modernisation dans la région* de 2004 et la déclaration sur les *réformes dans le monde arabe* des représentants des organisations de la société civile arabe réunis à la bibliothèque d'Alexandrie. Le rôle des partis politiques islamiques dans le processus de réforme politique a également fait l'objet d'intenses discussions.

À la suite des événements du 11 septembre, de la deuxième Intifada et de la guerre en Irak, le processus de Barcelone s'est progressivement recentré sur le premier chapitre de la déclaration de Barcelone, et plus particulièrement sur la coopération politique et la coopération en matière de sécurité. Les questions liées à la justice et aux affaires intérieures, au contrôle des frontières et à la lutte contre le terrorisme et la criminalité sont passées au premier plan du partenariat euro-méditerranéen. Toutefois, ce recentrage sur les questions de sécurité ne s'est pas fait au détriment des libertés et droits politiques fondamentaux.

Il est communément admis que la réforme politique reste essentielle pour atteindre une sécurité et une stabilité durables dans la région. Dans bon nombre de pays, la situation politique se caractérise par la nécessité d'introduire de nouvelles réformes démocratiques, notamment pour garantir des élections libres et équitables et le respect de l'État de droit, des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Alors que la liberté de pensée, d'opinion et d'association est souvent prévue par la constitution, la loi y apporte parfois de nombreuses restrictions, dans certains cas sous prétexte de préserver la sécurité ou l'unité nationale. Ces dernières années, plusieurs pays ont accompli des progrès considérables dans ces domaines. Par ailleurs, les régimes politiques de la région sont soumis à de fortes pressions du fait de la montée rapide des mouvements politiques islamistes modérés et réformistes et de l'extrémisme politique,

¹ Communication de la Commission d'avril 2005 sur la préparation du sommet de Barcelone (COM (2005) 1039 final); document de la Commission/du Secrétariat du Conseil sur le renforcement des relations entre l'UE et le monde arabe (décembre 2003); document d'orientation de la Commission sur la politique européenne de voisinage (mai 2004); communication de la Commission «L'Europe élargie-Voisinage: un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud» (COM (2003) 104 final); communication de la Commission sur le promotion des droits de l'homme dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (COM (2003) 294 final).

qui ont parfois ralenti les progrès vers plus d'ouverture et de pluralisme politiques. Les conflits non réglés sont également perçus comme autant d'obstacles aux réformes. Cela vaut tout particulièrement pour le processus de paix au Proche-Orient.

En réponse à l'intensification du débat politique dans le monde arabe et aux mesures de démocratisation effectivement adoptées dans certains cas, le dialogue mené dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen a mis l'accent sur la défense des droits humains fondamentaux, notamment sur l'égalité des sexes, sur la liberté d'opinion, d'expression et d'association, sur la démocratisation du monde arabe, sur la tenue d'élections libres et équitables et sur la lutte contre le racisme et la xénophobie. Le dialogue avec les partenaires méditerranéens se tient à la fois au niveau bilatéral et au niveau régional, à l'occasion des réunions des conseils et des comités d'association et des discussions sur les plans d'action PEV ou encore lors des différentes réunions euro-méditerranéennes (ministres des Affaires étrangères, de la Justice et des Affaires intérieures, hauts fonctionnaires) qui restent le principal instrument de dialogue et de partenariat. Des dialogues sur les droits de l'homme et la démocratie ont été engagés avec plusieurs partenaires dans le cadre des sous-comités du comité d'association et des plans d'action de la politique européenne de voisinage. Ceux qui ont déjà abouti se sont conclus par l'adoption de priorités définies d'un commun accord en matière de coopération dans le domaine de la promotion des droits de l'homme.

4.2. Situation économique

La région se caractérise par de larges écarts entre les PIB par habitant des différents pays, lesquels varient de quelque 1000 USD en Égypte et dans les territoires palestiniens à 5200 USD au Liban et à plus de 17 000 USD en Israël.

Depuis la signature de la déclaration de Barcelone en 1995, la région a enregistré une croissance économique annuelle moyenne de 3,9 %. Toutefois, la forte croissance démographique (2 % par an environ) et plus particulièrement la forte croissance de la population active laissent peu de marge pour améliorer le taux d'emploi, le taux de revenu par habitant et le taux de salaire réel. Le chômage est resté globalement inchangé sur cette période. L'incidence de la pauvreté varie beaucoup à travers la région, s'échelonnant entre 7 % en Jordanie et en Tunisie et 44 % en Égypte. Les politiques de stabilisation macroéconomique se sont améliorées comme en témoignent le recul de l'inflation, qui est passée de 12 % pour la région en 1995 à 3 % en 2004, et la diminution des déficits publics. Néanmoins, la situation s'est de nouveau détériorée au cours des dernières années et des efforts d'assainissement supplémentaires s'imposent.

Ces dernières années, la région a été ébranlée par plusieurs chocs extérieurs. Le cours élevé du pétrole profite aux exportateurs de pétrole et de gaz (Algérie, Syrie). Il a également quelques retombées positives dans les pays non exportateurs (envois de fonds, investissements), mais fait grimper la facture pour les importateurs nets de produits pétroliers. Les pays voisins de l'Irak (Jordanie, Syrie) ont accueilli beaucoup de réfugiés fuyant la guerre. Le conflit israélo-palestinien et les hostilités récentes au Liban et en Israël affectent toujours fortement l'activité économique dans la région. L'expiration de l'accord multifibres en 2005 a soumis les exportations de produits textiles des pays méditerranéens à de fortes pressions concurrentielles, qui se sont traduites par une diminution de l'emploi dans ce secteur. Par ailleurs, Israël et la Jordanie ont bénéficié d'une hausse des exportations textiles de leurs «zones industrielles qualifiées» à destination des États-Unis.

L'incertitude politique, les risques pour la sécurité et la faible compétitivité économique continuent de peser sur la perception qu'ont les investisseurs de la région et, après avoir connu un pic en 2001, les flux d'investissements directs étrangers restent très bas depuis les événements du 11 septembre. Le volume total d'IDE varie entre 5 et 8 milliards d'USD par an², principalement à destination d'Israël et du Maghreb. Cette situation s'explique non seulement par des facteurs extérieurs, mais aussi par les politiques économiques nationales. Les évaluations du climat des affaires dans la zone méditerranéenne montrent que ce dernier y reste nettement moins favorable que dans les nouveaux États membres de l'UE, sauf en Israël, en Jordanie et en Tunisie. Les indicateurs de gouvernance économique disponibles révèlent une certaine faiblesse des institutions et de graves problèmes de corruption dans la plupart des pays, ce qui a une incidence négative sur l'environnement des entreprises, la compétitivité et l'attrait de la région aux yeux des investisseurs tant locaux et qu'étrangers.

Le degré d'intégration économique entre les partenaires méditerranéens reste faible, ce qui peut s'expliquer par des facteurs tant politiques qu'économiques. Parmi ces derniers, les plus souvent cités sont la similitude des structures de production et d'exportation des pays méditerranéens et la protection tarifaire relativement élevée entre eux. Les échanges Sud-Sud n'ont affiché qu'une hausse marginale, passant de 4,4 % des échanges extérieurs en 1995 à 5 % en 2003. Néanmoins, les efforts déployés depuis peu (notamment la conclusion de l'accord d'Agadir et l'accord dégagé à propos d'un protocole unique sur les règles d'origine prévoyant le cumul de l'origine entre tous les partenaires pan-euro-méditerranéens) devraient faciliter l'intégration économique Sud-Sud des partenaires méditerranéens.

4.3. Situation sociale

La combinaison d'une expansion rapide (quoiqu'en phase de ralentissement) de la population active et d'un taux de croissance économique relativement faible laisse peu de marge pour réduire le chômage et la pauvreté. Cette situation est due non seulement à la lenteur et au manque de profondeur des réformes économiques, mais aussi à d'autres facteurs sociétaux. Outre le déficit de liberté évoqué plus haut, les rapports du PNUD sur le développement humain dans le monde arabe pointent deux autres facteurs qui entravent le progrès social:

le manque d'émancipation des femmes. La participation des femmes arabes à la vie économique et politique reste parmi les plus faibles au monde. Dans de nombreux pays de la région, les femmes sont victimes d'inégalités de droits. Lorsque la moitié de son potentiel productif est étouffée, c'est la société dans son ensemble qui en pâtit. Dans certains pays, l'égalité des sexes est reconnue et protégée par la loi. Dans d'autres, en revanche, le taux de participation des femmes à la vie économique et politique reste parmi les plus bas au monde, ce qui affecte fortement le potentiel de développement économique et social;

l'accès à la connaissance et à l'éducation. La plupart des pays de la région ont réalisé des progrès tangibles en matière d'alphabétisation. Le taux d'analphabétisme des adultes a chuté, passant de 60 % en 1980 à moins de 40 % en 2002. Le taux d'alphabétisation des femmes a triplé sur cette période. Les analphabètes restent cependant très nombreux et n'ont, de ce fait, qu'un accès limité à la connaissance. La part du PIB réservée par la région à l'éducation est plus élevée que dans bon nombre d'autres régions en

² Rapport 2005 des Nations unies sur l'investissement dans le monde.

développement. Les taux de fréquentation de l'enseignement supérieur restent faibles, tournant aux alentours de 13 %. Aux lacunes des systèmes d'éducation officiels s'ajoutent des dépenses insuffisantes en recherche et en développement et un accès des plus restreints aux technologies de l'information et à internet, ce qui freine l'accumulation de connaissances.

Pour progresser, il convient de renforcer les capacités d'acquisition et de communication des connaissances, principalement au sein des systèmes d'enseignement, notamment en levant les entraves à l'éducation des femmes, en libérant la société des restrictions à la participation à la vie économique et sociale et en améliorant la gouvernance politique et économique dans la région.

4.4. Environnement

Malgré les efforts déployés depuis près de trente ans par la communauté internationale pour préserver son environnement, la Méditerranée reste fragile et continue de se détériorer à mesure que les pressions augmentent. Selon les projections actuelles, 50 % du littoral méditerranéen pourraient être construits d'ici 2025³, illustration parmi d'autres de la vitesse à laquelle il se détériore. Des études récentes⁴ ont commencé à quantifier le coût de la dégradation de l'environnement dans plusieurs pays⁵. À titre d'exemple, en 1999, ce coût a été estimé entre 2,7 et 5,1 milliards d'euros par an (soit entre 3,2 et 6,4 % du PIB) en Égypte, à 1,5 milliard d'euros par an (soit 3,6 % du PIB) en Algérie et à 1,2 milliard d'euros par an (soit 3,7 % du PIB)⁶ au Maroc. Il est évident qu'on ne peut rester les bras croisés si l'on veut protéger le développement économique et la santé des habitants de la région. Les pays méditerranéens doivent agir maintenant pour préserver leurs ressources naturelles.

Les principaux problèmes écologiques de la région sont:

la qualité et la rareté de l'eau, qui comptent parmi les problèmes environnementaux les plus graves auxquels tous les pays de la région doivent actuellement faire face. L'eau ne peut que se raréfier davantage vu les prévisions de croissance démographique pour la région. Quant à la mauvaise qualité/pollution de l'eau, elle s'explique généralement par une forte salinité due à des captages excessifs et à de mauvaises techniques d'irrigation, par les ruissellements d'origine agricole et par les rejets incontrôlés d'eaux usées et d'effluents;

une gestion inadaptée des déchets solides municipaux et industriels, s'expliquant en grande partie par des facteurs tels que l'urbanisation rapide, l'absence de politiques ou de stratégies visant à rationaliser les méthodes de gestion des déchets, l'insuffisance du contrôle des déversements illégaux, le manque de décharges et d'autres installations d'élimination des déchets adaptées et la pénurie de terres;

la mauvaise qualité de l'air imputable aux transports et à l'industrialisation, aggravée, dans la plupart des pays, par l'absence de normes et de dispositions législatives en matière de qualité de l'air applicables dans la pratique, ainsi que par le manque de réseaux de surveillance;

³ Méditerranée: les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement.

⁴ Programme d'assistance technique pour l'environnement en Méditerranée (METAP). Études sur le coût de la dégradation de l'environnement - http://www.metap.org/main.php?id_menu=12

⁵ Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie.

⁶ Des valeurs moyennes estimées ont été utilisées pour l'Algérie et le Maroc; les taux de change de 1999 ont été utilisés pour les conversions.

la pollution marine et la dégradation des côtes dues aux activités économiques incontrôlées (notamment au tourisme) et au développement urbain qui tend à se concentrer sur le littoral. La dégradation des terres côtières prend essentiellement la forme d'une pollution par les déchets, d'une pollution de l'eau et de l'air, d'atteintes à la biodiversité ou d'une érosion induite. Les eaux marines souffrent principalement de la pollution par les hydrocarbures, des rejets d'eaux usées et de la surexploitation des stocks halieutiques;

la dégradation des sols et la désertification dues à la fragilité naturelle du milieu terrestre de la région qui est très sensible à l'érosion et à la contamination des sols ainsi qu'à l'épuisement de leurs éléments nutritifs.

La riche **diversité biologique tant marine que terrestre** reste menacée, les principaux artisans de son appauvrissement étant les espèces allogènes envahissantes et la destruction des habitats.

Les ministres de l'environnement des pays du sud et de l'est de la Méditerranée disposent généralement de capacités trop faibles pour pouvoir lutter contre ces problèmes graves. À cela s'ajoute une volonté politique encore insuffisante d'élaborer et d'appliquer une réglementation environnementale. Vu les coûts réels de la dégradation de l'environnement, il est urgent d'adopter la législation environnementale nécessaire et de la faire respecter. Par ailleurs, la région doit encore relever le défi que représentent la ratification et la mise en œuvre des accords environnementaux internationaux.

5. DOSAGE DES POLITIQUES

La déclaration de Barcelone définit des objectifs pour le moyen et le long terme: l'instauration de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne, sur la base du respect de valeurs fondamentales partagées; la promotion de la prospérité de tous les partenaires à travers la mise en place du libre-échange et l'intégration économique à la fois Nord-Sud et Sud-Sud, lesquelles s'accompagneront d'une aide substantielle, financière et autre, accordée par l'UE pour aider les partenaires méditerranéens à procéder aux adaptations qu'elles impliquent, et le développement de relations interculturelles étroites permettant d'améliorer la compréhension mutuelle et de surmonter les clivages nés des différences culturelles, religieuses ou ethniques.

6. COOPERATION REGIONALE PASSEE ET PRESENTE

La coopération régionale entre les pays partenaires du sud de la Méditerranée et du Proche-Orient est historiquement difficile, à la fois pour des raisons politiques (conflit israélo-palestinien, entre autres) et économiques (existence de divers obstacles à l'intégration commerciale régionale). La déclaration de Barcelone (1995) a marqué le début d'une ère nouvelle, caractérisée par l'engagement explicite de l'UE à promouvoir la coopération régionale, sur le plan politique et économique, dans la foulée des accords de paix d'Oslo, prometteurs d'un nouveau départ pour les relations israélo-arabes. Malgré les problèmes politiques qui ont jalonné le processus de paix depuis lors, la coopération régionale s'est développée lentement mais régulièrement dans le cadre du

processus de Barcelone pour s'étendre aujourd'hui à un large éventail de domaines et de secteurs⁷.

L'actuelle stratégie de coopération régionale MEDA pour la période 2002-2006 porte principalement sur la coopération économique et socioculturelle, laquelle comporte notamment une aide à l'intégration commerciale régionale, aux secteurs de l'énergie et des transports, notamment aux réseaux d'infrastructures, à la bonne gouvernance, à l'égalité des sexes, aux échanges culturels et au dialogue. Un nouveau programme de travail fixant des objectifs précis ainsi qu'une feuille de route pour leur réalisation ont été adoptés lors du sommet de Barcelone de novembre 2005. Ce programme de travail est à la base du présent programme régional 2007-2010. Les objectifs politiques, tels que la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, ont gagné en importance. La PEV est principalement axée sur des approches et des plans d'action bilatéraux, sans accent régional marqué ni cadre institutionnel fort. Les politiques et les structures mises en place dans le cadre du processus de Barcelone sont clairement compatibles avec la PEV, qu'elles complètent.

Les programmes antérieurs de coopération régionale ont permis de tirer plusieurs enseignements. Tout d'abord, la mise sur pied d'un dialogue et de réseaux régionaux compte parmi les grandes réalisations du partenariat, mais ne peut constituer un objectif en soi. Il convient de veiller à ce que les programmes régionaux méditerranéens soient centrés sur des activités qui favorisent l'intégration et l'identité régionales ou sous-régionales des partenaires et/ou sur des programmes générant manifestement des économies d'échelle et d'envergure au niveau régional. Ensuite, pour porter leurs fruits, les programmes régionaux doivent bénéficier du soutien et de l'implication des pays participants. La délégation de la gestion de ces programmes aux pays de la région pourrait faciliter leur mise en œuvre et renforcer leur efficacité, mais il importe d'y associer suffisamment tous les intervenants. Les réunions régionales à haut niveau et les structures mises en place par le processus de Barcelone devraient continuer à donner le sentiment d'être partie prenante à l'ensemble de la région. En 2005, EuropeAid a commandé un rapport d'évaluation du programme MEDA II (évaluation à mi-parcours du programme MEDA II, Ecory-Nei, Rotterdam, avril 2005) qui décrit dans le détail les résultats du programme MEDA, notamment en termes de coopération régionale. Le rapport compte 19 recommandations qui portent sur la coopération tant régionale que bilatérale.

À travers le programme régional Euromed, la Commission est le premier bailleur de fonds destinés à des programmes en faveur de la zone euro-méditerranéenne dans son ensemble. Les donateurs nationaux concentrent leur aide sur des programmes et des activités à l'échelle nationale. La coordination avec les rares donateurs susceptibles de gérer des programmes régionaux est assurée par les réunions de hauts fonctionnaires qui se tiennent périodiquement au niveau euro-méditerranéen. Les États membres sont tenus informés des activités en cours ou prévues et transmettent des informations sur toutes les activités qu'ils planifient. Plus important, la coordination avec certaines des IFI actives dans la région est assurée par les réunions politiques et techniques périodiques prévues par le protocole d'accord avec la Banque mondiale, la BEI et le FMI. Enfin, des réunions ad hoc se tiennent régulièrement, tant au siège que sur le terrain, avec les organisations qui ne sont pas parties à ce protocole d'accord.

⁷ Voir http://ec.europa.eu/comm/europeaid/reports/meda-evaluation-midterm-report-2005_en.pdf.

7. STRATEGIE DE REPONSE DE LA CE

7.1. Principes généraux

Les défis politiques, économiques et sociaux qui se posent à la région exigent la combinaison de plusieurs réponses stratégiques.

Réforme politique

Au cours des dernières années, diverses initiatives ont été prises au niveau régional pour accélérer les réformes politiques, notamment la publication du rapport du PNUD intitulé «*Vers la liberté du monde arabe*» (2005), la déclaration de Tunis de la Ligue arabe et la déclaration des organisations de la société civile arabe à la bibliothèque d'Alexandrie. Toutes ces initiatives ont fait suite à la crise du 11 septembre et à la guerre en Irak qui ont soumis les régimes politiques nationaux à une très forte pression politique. Néanmoins, c'est naturellement dans les pays concernés que la principale impulsion à l'origine des réformes politiques a été donnée. Plusieurs pays ont progressé dans l'organisation d'élections plus libres. L'Algérie et le Maroc ont pris des mesures pour surmonter les violations des droits de l'homme commises par le passé. Il n'en reste pas moins que la plupart des pays ont encore un long chemin à parcourir.

L'UE a aidé à maintenir et à renforcer l'élan de réforme politique au niveau national, non pas en exerçant des pressions de l'extérieur, mais en favorisant le dialogue et en soutenant les grandes institutions politiques nationales. La CE a publié en 2003 deux communications qui proposent de mettre les instruments d'action de l'UE au service de la promotion des réformes politiques fondamentales, notamment en instituant des comités bilatéraux de la démocratie et des droits de l'homme et en allouant des fonds supplémentaires aux pays les plus performants. Les plans d'action PEV négociés à partir de 2004 comportent des chapitres qui fixent des objectifs de réforme spécifiques, décidés d'un commun accord, en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales, d'État de droit et de démocratie politique. Les sous-comités des droits de l'homme assureront le suivi de la mise en œuvre de ces chapitres. Les progrès réalisés par les pays partenaires sur la voie de ces réformes feront l'objet d'une évaluation qui servira à établir les rapports de suivi de la PEV et à déterminer les allocations supplémentaires accordées au titre de la Facilité démocratie MEDA et de la Facilité gouvernance IEVP (cette dernière a été adoptée lors du sommet de Barcelone, mais ne relève d'aucun programme régional ou national; il s'agit d'un mécanisme permettant l'allocation d'enveloppes nationales supplémentaires). Il n'existe aucun programme communautaire spécifique, bilatéral ou régional, appuyant directement les réformes politiques nationales. Néanmoins, un certain nombre de programmes ont pour objectif de contribuer à la création de conditions plus favorables au développement de la société civile, à l'État de droit et à la justice et à la sécurité, tant au niveau bilatéral que régional. Il en va notamment ainsi de certaines composantes du présent programme régional.

Cette situation, associée à un accroissement du nombre de migrants clandestins tentant d'entrer dans l'UE au départ des pays partenaires méditerranéens ou en transitant par ces derniers, s'est traduite par une intensification de la collaboration en matière de sécurité entre l'UE et ses partenaires. Une conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations et le développement s'est tenue à Rabat les 10 et 11 juillet 2006. Les participants à cette conférence ont adopté une déclaration politique et un plan d'action qui insistent sur la nécessité d'un partenariat et d'une coopération entre les pays

d'origine, de transit et de destination des migrants. Les questions de migration seront traitées au niveau national, régional et mondial, dans le respect du principe de subsidiarité.

Réforme économique

Afin d'améliorer la situation économique de la région, la plupart des partenaires ont adopté une stratégie de réforme de leur politique économique nationale et d'ouverture au commerce extérieur. Si presque tous les pays ont progressé dans la stabilisation macroéconomique, les réformes structurelles, et plus particulièrement les réformes en matière de gouvernance économique, avancent lentement, comme en témoignent les maigres progrès réalisés par rapport aux indicateurs de la qualité de la gouvernance économique internationalement reconnus pour la région. Certains pays ont enregistré des avancées importantes en matière de réforme du secteur bancaire, de privatisation et de restructuration des entreprises d'État ou encore d'amélioration du climat des affaires, mais les progrès ont été des plus inégaux, ce qui se traduit par l'attribution à la plupart des pays d'une note inférieure à «investment grade», de faibles entrées d'IDE et une compétitivité généralement en berne. La Banque mondiale, le FMI et d'autres grands donateurs bilatéraux présents dans la région, dont la CE, ont souligné la nécessité d'amplifier et d'approfondir les réformes économiques au niveau national. La CE a encouragé les réformes de la politique économique nationale à travers des programmes bilatéraux de coopération, notamment des programmes d'appui budgétaire associant conditionnalité en matière de politique économique et assistance technique aux réformes. La gouvernance économique est également l'objet de l'initiative G8-BMENA, de l'initiative MENA-OCDE sur la gouvernance au service du développement et du programme de l'OCDE sur la gouvernance en faveur de l'ensemble des pays visés par la politique de voisinage. Ce dernier est financé sur le budget du programme régional s'adressant à tous les pays couverts par l'IEVP.

Le présent programme régional en faveur de la Méditerranée met l'accent sur les activités de réforme dans des secteurs qui se prêtent à une approche régionale, parce qu'ils permettent des économies d'échelle régionales au niveau des réseaux d'infrastructures (transports, énergie, TIC, environnement) et/ou des économies d'envergure au niveau de la convergence régionale et de l'harmonisation des cadres réglementaires, notamment de l'alignement sur les normes de l'UE dans le contexte des accords de libre-échange et du volet «marché intérieur» de la PEV.

L'ouverture du commerce extérieur s'est améliorée sur la dernière décennie. Presque tous les pays partenaires méditerranéens ont adhéré à l'OMC et ont négocié des accords de libre-échange avec l'UE (les accords d'association). Néanmoins, ces accords se limitent principalement aux produits manufacturés. Des négociations ont été engagées pour les élargir à plus de produits agricoles et les étendre aux services, deux pans importants des économies méditerranéennes. Comme indiqué au point 4.2, malgré les efforts déployés récemment, l'intégration commerciale régionale entre les pays partenaires n'a que peu progressé, alors qu'elle offre des perspectives de gains commerciaux élevés. Jusqu'ici, ni la zone de libre-échange de la Ligue arabe ni l'accord régional de libre-échange, plus restreint, signé à Agadir n'ont eu d'incidence réelle sur le degré d'intégration économique de la région.

Réformes d'ordre social, éducatif et culturel

La réorientation des politiques dans les secteurs éducatif, social et culturel a fait l'objet d'un vaste débat et a donné lieu à un large éventail d'initiatives de politique au niveau

national et régional. Les politiques culturelles mises en œuvre au niveau international ont essentiellement porté sur la promotion du dialogue interculturel, considéré comme un facteur de sécurité et de stabilité et comme un moyen d'éviter un « choc des civilisations ». En matière sociale, la promotion d'organisations de la société civile où les citoyens peuvent exprimer leur opinion et défendre leurs intérêts est désormais au cœur des préoccupations tant de la société arabe que de la communauté internationale. Un autre aspect important de la politique sociale est la promotion de l'égalité des sexes, laquelle passe par des modifications de la législation nationale ainsi que par les activités des organisations de la société civile et l'action internationale. La CE soutiendra divers projets et actions au niveau national dans ces domaines dans le cadre de programmes bilatéraux. Néanmoins, les approches régionales présentent l'avantage de permettre des évaluations par des pairs au niveau régional, d'exercer une pression régionale en faveur des réformes et de favoriser les échanges d'expériences et de meilleures pratiques. Les réseaux de soutien régionaux entre les partenaires méditerranéens constituent une source d'influence politique extérieure qui n'est pas nécessairement perçue comme une pression exercée par une autre culture. Les programmes régionaux actuels en faveur de la Méditerranée mettent l'accent sur le dialogue et le patrimoine culturels ainsi que sur la coopération et les échanges entre jeunes. Ils encouragent ainsi le développement d'une société civile dynamique et favorisent l'égalité des sexes.

La plupart des pays ont déjà déployé des efforts considérables et consenti des investissements importants pour améliorer la couverture et la qualité de leurs systèmes d'enseignement primaire et secondaire. Toute aide supplémentaire de l'UE dans ce domaine passera par des programmes nationaux. Le programme régional s'adressant à tous les pays couverts par l'IEVP visera plus particulièrement la coopération et les échanges au niveau de l'enseignement supérieur (programme Tempus et programme de bourses d'étude), le but étant non seulement d'améliorer la qualité de ce niveau d'enseignement, mais aussi d'encourager le dialogue interculturel. Des programmes en faveur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels au niveau bilatéral et régional concourraient eux aussi au développement des ressources humaines dans la région.

7.2. Priorités

Les problèmes stratégiques et les réponses à y apporter évoqués plus haut ont été examinés à l'occasion de diverses réunions sur la politique euro-méditerranéenne et ont fait l'objet de nombreux documents officiels. Au sommet de Barcelone (novembre 2005), les partenaires ont sélectionné certains de ces problèmes dans le but de les traiter en priorité dans le cadre d'un programme de travail sur cinq ans. Les objectifs inscrits dans ce programme de travail et les actions qu'il prévoit constituent le fondement de la coopération euro-méditerranéenne au niveau régional. Cette coopération passe en partie par diverses réunions consacrées à la politique régionale ou aux négociations dans le cadre du processus de Barcelone (ce qui nécessite peu de fonds ou d'assistance technique). D'autres aspects du programme de travail exigent en revanche un financement important au niveau régional; ils sont à l'origine du présent programme régional IEVP. Les programmes régionaux spécifiques comportent des mesures de suivi et d'évaluation d'impact qui devraient générer des flux massifs d'informations et, plus particulièrement, de données statistiques. Il faudrait des mécanismes de coordination régionaux et des systèmes d'information intégrés pour pouvoir les traiter efficacement. Enfin, certaines activités, notamment la coopération et les échanges dans le domaine de l'enseignement supérieur et les réformes en matière de gouvernance économique, ont été transférées vers le programme régional s'adressant à tous les pays couverts par l'IEVP.

L'harmonisation des réglementations et l'alignement sur les normes sanitaires et phytosanitaires communautaires seront de la plus haute importance pour la libéralisation des échanges de produits agricoles, lesquels devront se conformer aux éventuelles normes applicables dans l'UE avant d'accéder à son marché.

Afin de traiter les problèmes les plus délicats auxquels la Méditerranée est confrontée (intensification du trafic maritime, tourisme côtier, aquaculture, pollution, épuisement des stocks halieutiques et migrations), les partenaires de la région seront encouragés à coopérer étroitement et à participer activement à la mise en œuvre d'une politique maritime communautaire.

Les autres domaines retenus aux fins des programmes de coopération régionale dans la zone méditerranéenne englobent:

a) la coopération en matière de justice, de sécurité et de migration

Ce domaine d'action prioritaire recouvre notamment a) les mesures de confiance et b) les questions de justice, de police et de migration. Les mesures de confiance comprennent un appui à la gestion des crises, un partenariat pour la paix et la protection civile et la mise en œuvre du code de conduite adopté en matière de lutte contre le terrorisme. Ces activités ne peuvent pas être menées efficacement au niveau bilatéral ou suprarégional.

Le volet «justice, police et migration» a pour objectifs d'intensifier la coopération en matière de gestion des flux migratoires entre les pays d'origine, de transit et de destination, d'accentuer la coopération dans la lutte contre les migrations clandestines et de renforcer les contacts, la formation et l'assistance technique pour les membres des professions judiciaires et juridiques ainsi que pour les membres des services de police et autres services chargés de faire respecter la loi. La gestion des flux migratoires, laquelle passe par une intensification des contrôles aux frontières, exige une coopération entre tous les pays bordant la Méditerranée ainsi qu'une collaboration avec les pays d'origine et de transit. L'UE négocie actuellement des accords de réadmission avec ces pays afin de faciliter le retour des migrants clandestins. S'agissant des questions de police, le programme sera axé sur l'intensification de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, le trafic d'êtres humains, le blanchiment de capitaux et d'autres formes de criminalité organisée à l'échelle internationale. Pour ce faire, il conviendra de resserrer les liens entre la police et le monde judiciaire tant dans l'UE que dans les partenaires méditerranéens en approfondissant le dialogue et en multipliant les contacts. La formation et l'assistance technique à l'intention des forces de police contribueront à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. L'efficacité de la coopération en matière de police et de migration dépendra quant à elle du soutien qui pourra être apporté aux réformes de l'appareil judiciaire et à la coopération internationale en matière de justice. Enfin, mais cet aspect n'est pas le moins important, le programme traitera du règlement des problèmes transfrontaliers de garde d'enfants. S'il y a lieu et sous réserve du principe de subsidiarité, une complémentarité sera recherchée avec le programme thématique sur les migrations. À partir de 2010, la coopération sera étendue aux pays de l'Afrique subsaharienne d'où proviennent les migrants, en activant, si nécessaire, la clause de coopération transrégionale prévue par les instruments de financement régionaux.

b) le développement économique durable

Dans ce domaine d'action prioritaire, l'objectif premier est de soutenir la réalisation de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010, et plus particulièrement la libéralisation des échanges de produits agricoles (accompagnée de mesures de

développement rural) et de services. Ces travaux seront menés pour l'essentiel dans le cadre de réunions de négociation bilatérales et régionales, mais il sera peut-être nécessaire de soutenir l'analyse des politiques économiques à travers des réseaux de recherche régionaux. Dans ce contexte, une assistance politique et technique sera accordée à la mise en place d'accords de libre-échange entre les partenaires méditerranéens, laquelle passera notamment par l'entrée en vigueur de l'accord d'Agadir (entre la Jordanie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie) et le protocole pan-euro-méditerranéen sur le cumul de l'origine, le but étant de renforcer l'intégration commerciale intra-régionale. La libéralisation des échanges sous-régionaux, au Maghreb (Union du Maghreb arabe) et au Machreq (en association étroite avec le processus de paix), bénéficiera elle aussi d'une attention particulière.

Cette priorité stratégique a pour deuxième composante essentielle la promotion de la coopération interrégionale en matière de réseaux d'infrastructures (volet «infrastructures») dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications, ainsi qu'en matière d'harmonisation des réglementations et d'alignement sur les normes communautaires dans les mêmes secteurs (volet «réglementation»), ce qui implique notamment une ouverture des marchés pour améliorer la compétitivité et l'efficacité économique. Le volet infrastructures sera cofinancé par des prêts-projets accordés par la BEI dans le cadre de son nouveau mandat de prêt à l'extérieur pour la FEMIP (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat) et la politique de voisinage.

La troisième composante de cette priorité stratégique vise à assurer la viabilité écologique de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange et la réforme des infrastructures et des normes environnementales. Le sommet de Barcelone a invité les partenaires à mettre en œuvre l'initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée et à engager la lutte contre toutes les grandes sources de pollution. Pour sa part, la Commission a adopté, le 5 septembre 2006, une communication établissant une stratégie de l'environnement pour la Méditerranée (COM(2006) 475) qui définit le cadre de la coopération entre la Commission européenne et la région en matière d'environnement. Ce document fournira des indications quant à la programmation de l'aide au titre de l'IEVP. Une fois encore, le volet infrastructures sera cofinancé par des prêts-projets accordés par la BEI dans le cadre de son nouveau mandat de prêt à l'extérieur pour la FEMIP et la politique de voisinage.

c) le développement social et les échanges culturels

L'aide accordée au titre de cette priorité visera à promouvoir le dialogue interculturel et à combattre l'idée selon laquelle un «choc des civilisations» est inévitable. Le but recherché est de rassembler les acteurs culturels, sociaux et politiques des deux côtés de la Méditerranée.

Ensuite, toujours dans le cadre de cette priorité, le programme régional soutiendra la participation des organisations de la société civile au partenariat euro-méditerranéen, favorisant ainsi le développement de la société civile sur la rive sud de la Méditerranée et encourageant les échanges de vues entre les organisations de la société civile de part et d'autre. Les actions auront notamment pour but de promouvoir l'égalité des sexes à travers la coopération politique, économique et sociale, de renforcer le dialogue de la jeunesse et de favoriser les échanges et la coopération entre jeunes.

Enfin, ce volet du programme s'efforcera de renforcer le rôle des médias dans les échanges interculturels ainsi que dans la promotion de la compréhension mutuelle et

l'amélioration de la communication avec les différentes composantes de la société civile.

Ces trois priorités seront mises en œuvre dans le cadre de programmes méditerranéens relevant du présent programme régional. Ainsi qu'il a déjà été expliqué, ils pourront être complétés par des activités s'inscrivant dans des programmes bilatéraux ainsi que par des politiques non financières et une aide dispensée à travers les différentes structures mises en place dans le cadre de la PEV et du processus de Barcelone (comités et sous-comités d'association, réunions d'experts et réunions ministérielles régionales, négociations commerciales, etc.).

8. PROGRAMME INDICATIF REGIONAL (2007-2013)

ALLOCATION GLOBALE

En dehors des priorités et programmes présentés ci-dessous et conformément à l'article 16 du règlement IEVP, des fonds seront alloués pour couvrir les dépenses afférentes aux actions de préparation, de suivi, de contrôle, d'audit et d'évaluation, directement nécessaires à la mise en œuvre des programmes indicatifs régionaux et nationaux et à la réalisation de leurs objectifs, telles que des études, des réunions, des actions d'information, des réseaux et des plateformes ou encore des actions de sensibilisation, de publication et de formation.

PRIORITÉ 1:

COOPERATION EN MATIERE DE POLITIQUE, DE JUSTICE, DE SECURITE ET DE MIGRATION

MESURES DE CONFIANCE: PROTECTION CIVILE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le premier projet visant à promouvoir la coopération dans le domaine de la protection civile, à savoir le programme pilote pour la création d'un système euro-méditerranéen d'atténuation, de prévention et de gestion des effets des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, a été lancé conjointement par l'Égypte et l'Italie en 1996 dans le cadre du processus de Barcelone. Alors que le projet pilote (1996-2004) se concentrait sur la formation et l'information, sur la mise en réseau des écoles de protection civile, sur les échanges d'experts et sur l'assistance technique, le programme intermédiaire (2005-2007) a fixé des objectifs nouveaux, plus ambitieux, tels que la prévention des risques, l'information de l'opinion publique et la définition de mesures permettant de faciliter les demandes d'assistance mutuelle en cas d'urgences majeures et de consolider le système euro-méditerranéen de protection civile sur le long terme.

Lors du sommet de Barcelone (novembre 2005), la poursuite du renforcement de la coopération dans le domaine de la protection civile et de la prévention des catastrophes naturelles a été reconnue comme une mesure de confiance particulièrement utile pour la réalisation du premier chapitre de la déclaration de Barcelone (partenariat politique et de sécurité: définir un espace commun de paix et de stabilité).

Dans ce contexte, un projet à long terme (2008-2013) sera mis en œuvre dans le but de développer un système euro-méditerranéen efficace et durable d'atténuation, de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et d'origine humaine, en accordant une attention particulière à la dimension sous-régionale de la coopération.

B. OBJECTIFS

Plusieurs pays partenaires sont particulièrement exposés aux catastrophes. Le programme à long terme a donc pour objectif premier de soutenir le développement d'un système régional de protection civile permettant d'assurer une prévention, une préparation et une réaction efficaces en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine. Ce système euro-méditerranéen devra être étroitement rattaché aux systèmes de protection civile en place au niveau européen tels que le mécanisme communautaire de protection civile. Il relève donc du processus de Barcelone qui a pour vocation de contribuer à l'instauration de relations de confiance en promouvant la coopération et les interactions entre les gouvernements, les populations civiles et les différentes institutions concernées.

C. RESULTATS ATTENDUS

Le programme à long terme contribuera à renforcer les capacités de réaction de la protection civile dans la région, tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel. Il assurera une protection plus efficace de la population, mais aussi de l'environnement et des biens, notamment du patrimoine culturel, en cas d'urgences majeures telles que des catastrophes naturelles ou des accidents sanitaires, technologiques, radiologiques ou environnementaux, y compris la pollution des eaux marines.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Mise en œuvre d'une véritable assistance opérationnelle entre tous les pays méditerranéens exposés aux mêmes risques. Mise en place d'un réseau de communication et de transmission spécifique à l'ensemble des pays méditerranéens contribuant à l'interconnexion des centres opérationnels nationaux de protection civile. Promotion du volontariat dans tous les pays méditerranéens et protection des populations «vulnérables» en cas de catastrophe majeure. Promotion des femmes au sein des organisations de protection civile à travers des actions spécifiques.

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

Le programme à long terme abordera la prévention et la gestion des catastrophes selon l'approche ci-après:

- prévention

- atténuation des risques
- préparation (planification préalable aux catastrophes, notamment)
- préparation aux situations d'urgence
- retour à la vie normale (redressement et reconstruction postérieure à la phase d'urgence)

Les grandes composantes thématiques couvrent les principaux risques liés aux dangers généraux recensés par les États membres et les partenaires comme étant les causes premières de catastrophes naturelles et d'origine humaine.

La liste de risques et de dangers qui a été approuvée comprend spécifiquement les éléments suivants:

- risques sismiques
- risques liés aux raz-de-marée
- événements hydrogéologiques (crues-éclair, notamment)
- feux de forêt
- feux urbains et industriels, notamment dans le secteur pétrochimique
- risques sanitaires (épidémies, pandémies).

Les activités qui seront menées dans le cadre du programme à long terme comportent les volets suivants, dont il conviendrait d'étendre les contours:

- ateliers d'autoformation, séminaires et séances de formation
- échanges d'experts
- renforcement de la coopération sous-régionale (pays du Sud)
- assistance technique
- assistance opérationnelle lorsque nécessaire
- mise en place du réseau d'écoles nationales de protection civile
- exercices de sauvetage pour l'ensemble du personnel.

* * *

MESURES DE CONFIANCE: PARTENARIAT POUR LA PAIX

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les conclusions du Conseil européen de Barcelone de mars 2002 sur le processus de paix au Proche-Orient ont souligné combien il était nécessaire de favoriser un dialogue et des contacts directs entre les parties. L'action de la société civile est jugée particulièrement utile pour élargir le soutien au processus de paix au sein des sociétés israélienne et arabe et pourrait contribuer à étayer les négociations officielles après leur relance. Les projets soutenus par le programme «Partenariat pour la paix» ont bénéficié d'une large couverture médiatique et ont diffusé avec succès des messages de paix, de coopération et de compréhension mutuelle auprès des populations israélienne et palestinienne. Il est par ailleurs nécessaire d'encourager la coopération entre les instances officielles d'Israël, de Cisjordanie/bande de Gaza et de Jordanie sur des thèmes qui présentent un intérêt pour le processus de paix, notamment sur les questions environnementales, commerciales et autres, susceptibles d'être traitées par des experts.

B. OBJECTIF

Contribuer à mettre en place les conditions nécessaires à la relance du processus de paix et créer une assise solide, au niveau de la société civile et des gouvernements, pour instaurer une paix juste et durable au Proche-Orient, en renforçant et en intensifiant les relations directes au sein de la société civile ainsi que la coopération entre les différents gouvernements/agences dans le respect des principes d'égalité et de réciprocité entre Arabes/Palestiniens et Israéliens, y compris la minorité arabe palestinienne d'Israël.

C. RESULTATS ATTENDUS

Les initiatives soutenues par le programme devraient contribuer à restaurer la confiance au sein des sociétés et entre elles en renforçant la société civile et les autres liens transnationaux. Il convient d'accorder une attention particulière à l'opinion publique afin d'élargir le soutien au processus de paix. Les résultats des projets devraient fournir des informations factuelles/techniques aux hommes politiques et aux négociateurs, qu'ils soient européens ou de la région, et les aider à dégager des solutions et à élaborer des stratégies. Ils devraient également permettre une coopération concrète entre les parties sur des questions d'intérêt commun, notamment sur les questions couvertes par les plans d'action PEV.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Augmentation du nombre de nouvelles candidatures
- Augmentation du nombre de projets conjoints israélo-palestiniens/arabes
- Augmentation du nombre de projets de coopération israélo-arabes entre organismes publics ou privés, axés sur les priorités définies dans les plans d'action PEV
- Sensibilisation accrue de l'opinion publique aux travaux des ONG pour la paix.

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

En 1997, le Conseil européen de Luxembourg recommandait que l'UE soutienne activement les initiatives des sociétés civiles du Proche-Orient, considérées comme un moyen essentiel de renforcer le dialogue et de rétablir la confiance mutuelle entre les parties au niveau de la société civile. Jusqu'en 1998, un certain nombre de projets «People to People» avaient bénéficié d'une aide communautaire au titre de différentes lignes budgétaires.

Pour recentrer et intensifier son action de soutien à la société civile œuvrant pour la paix dans la région, la Commission européenne a décidé de lancer un programme «People to People» spécifique. Le programme communautaire «Partenariat pour la paix» qui a remplacé, en 2002, le programme «People to People» vise à promouvoir des initiatives dans des domaines susceptibles d'influer sur la vie quotidienne et le bien-être des populations et plus particulièrement des actions pratiques qui favorisent la communication et la compréhension en démontrant les avantages qu'il y a à coopérer pour obtenir des résultats concrets, mutuellement bénéfiques.

La Commission encouragera aussi la coopération sous-régionale à travers les plans d'action PEV avec Israël, les Palestiniens et la Jordanie.

JUSTICE, SECURITE ET MIGRATION (JSM)

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le «document d'encadrement» adopté à Valence en avril 2002 a marqué une étape déterminante. Depuis, les questions judiciaires de lutte contre le crime organisé et le terrorisme ainsi que les questions de migration sont des éléments fondamentaux des relations euro-méditerranéennes, tant sur le plan bilatéral que régional. Le sommet de Barcelone des 27 et 28 novembre 2005 a adopté le programme de travail quinquennal et le code de conduite en matière de lutte contre le terrorisme, qui portent sur ces sujets qui constituent les préoccupations communes de tous les membres du partenariat euro-méditerranéen et qu'il convient de traiter selon une approche globale et intégrée. En ce qui concerne la migration, la communication de la Commission du 30 novembre 2005 sur le «suivi de Hampton Court» adopte une approche globale qui aborde aussi bien les aspects liés à la sécurité qu'au développement. Cette vision a été reprise dans les conclusions du Conseil européen du 15-16 décembre 2005 et les conclusions de la Conférence euro-africaine sur les migrations et le développement à Rabat du 8 – 10 juillet 2006.

Le programme régional I EVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat) – JSM (période 2010-2013 -15 millions d'euros) est une réponse flexible et concrète à ces préoccupations qui, tout en prolongeant ce qui a été accompli dans le cadre de MEDA, représente une étape ultérieure dans la perspective de la politique européenne de voisinage (PEV).

B. OBJECTIFS

Il s'agit de consolider les résultats obtenus avec les programmes régionaux MEDA-JLS 1 et 2, et d'assurer la mise en œuvre du programme de travail quinquennal et du code de conduite en matière de lutte contre le terrorisme adoptés à Barcelone. Le volet «migration», qui représente l'un des trois volets du programme à côté de la justice et de la sécurité, vient en complément du programme thématique et sera mis en œuvre en synergie avec celui-ci.

Justice

- Assistance aux réformes judiciaires, y compris la modernisation et l'efficacité dans l'administration de la justice et la facilitation de l'accès à la justice pour les citoyens.
- Amélioration de la coopération judiciaire civile et pénale, y compris avec les organisations européennes (type Eurojust) et facilitation de la fonction de magistrats de liaison.
- Coopération en matière de droit de la famille, y compris pour la solution de problèmes découlant des séparations de couples mixtes et de garde d'enfants.

Sécurité

- Lutte contre le crime organisé, la drogue, le blanchiment, le trafic/la traite des êtres humains.
- Lutte contre le terrorisme, et mise en œuvre du code de conduite.
- Amélioration de la coopération y compris avec les organismes européens (type Europol) et facilitation des tâches des officiels de liaison.

Migration

- Améliorer la connaissance des phénomènes migratoires par une recherche accrue et l'établissement de réseaux.
- Gestion des migrations et frontières, contrôle des frontières maritimes et des sauvetages en mer.
- Lutte contre l'immigration clandestine en partenariat avec les pays d'origine et de transit.
- Protection et asile, y compris application des conventions internationales.
- Promotion des canaux d'immigration légale; promotion de la mobilité des travailleurs.
- Promotion des synergies entre la migration et le développement.

C. RESULTATS ATTENDUS

Résultats généraux:

- consolidation des réseaux Euromed dans les domaines de la justice, de la police et de la migration;
- continuation de la formation et définition conjointe de bonnes pratiques;
- définition et mise en place de points de contact et passage à un stade opérationnel.

Résultats dans le domaine de la justice et de la sécurité:

- mécanismes de coopération dans les domaines pénal et civil, facilitant l'accès à la justice, la bonne administration et la résolution des conflits familiaux transnationaux ainsi que la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes;
- développement de la coopération judiciaire et policière Euromed (y compris avec les organismes/agences européennes, tels qu'Europol, Eurojust, CEPOL) dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, et mise en œuvre du code de conduite;
- effets indirects sur la réforme judiciaire et légale en cours dans plusieurs pays MEDA.

Résultats dans le domaine de la migration:

- consolidation de l'activité de recherche et observation des phénomènes migratoires, et soutien au débat politique sur ces thèmes;
- coopération opérationnelle Nord-Sud et Sud-Sud, y compris dans la gestion des frontières;

- protection des migrants/demandeurs d'asile en accord avec les conventions internationales;
- appui à l'intégration sociale des travailleurs migrants et de leurs familles.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- participation des pays partenaires aux actions de formation, d'échanges de pratiques;
- nombre d'actes juridiques internationaux émis ou reçus par les autorités judiciaires des pays concernés (rogatoires, enquêtes, échanges d'information,...);
- nombre de rencontres de professionnels de haut niveau;
- nombre de saisines de structures de coopération en matière civile, notamment dans le cadre de la résolution de conflits familiaux transnationaux;
- existence de sources d'information et d'échange entre professionnels des pays concernés;
- nombre de textes de référence («charte», guide de bonnes pratiques, conclusions de séminaires,...) ainsi que recueil de données sur le fonctionnement des institutions judiciaires et policières et nombre d'études scientifiques diffusées en matière migratoire;
- nombre de rencontres de préparation et de séminaires;
- implication des organes européens de coopération: Europol, Cepol, Eurojust, Frontex.

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

Le futur programme IEVP-JSM, partant des premières expériences de la phase I et II du programme MEDA-JAI, doit optimiser l'utilisation de ces réseaux professionnels et mettre en œuvre de nouvelles actions découlant du programme de travail quinquennal et du code de conduite en matière de lutte contre le terrorisme approuvés à Barcelone.

Les actions cibleront principalement les domaines énumérés ci-après.

Justice: assistance aux réformes judiciaires; amélioration de la coopération judiciaire civile et pénale; coopération en matière de droit de la famille.

Sécurité: lutte contre le crime organisé; lutte contre le terrorisme, et mise en œuvre du code de conduite; amélioration de la coopération.

Migration: amélioration de la connaissance des phénomènes migratoires; gestion des migrations et frontières; lutte contre l'immigration clandestine; protection et asile; migration légale et mobilité des travailleurs; migration et développement.

ANALYSE DES POLITIQUES

ANALYSE DES QUESTIONS DE POLITIQUE ET DE SECURITE ET RESEAU D'INSTITUTS DE RECHERCHE EN SCIENCE POLITIQUE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La politique et la sécurité sont les aspects du processus de Barcelone dans lesquels les avancées ont été les plus faibles, principalement en raison de la persistance de tensions et de conflits dans la région méditerranéenne. Le réseau d'instituts de politique étrangère EuroMeSCo compte néanmoins parmi les rares mesures de renforcement du partenariat couronnées de succès. Les ministres euro-méditerranéens des Affaires étrangères réunis en conférence ont appelé à plusieurs reprises au maintien de ce type de mesures.

B. OBJECTIF

Consolider et développer le réseau d'instituts euro-méditerranéens de politique étrangère.

C. RESULTATS ATTENDUS

Le réseau établira, pour les trois années à venir, un programme de travail qui indiquera les résultats à atteindre. Le programme de travail devrait tenir compte des observations formulées par les hauts fonctionnaires responsables du dialogue euro-méditerranéen en matière de politique et de sécurité. Il couvrira notamment:

- une série de thèmes qui feront l'objet d'un suivi au niveau des groupes de travail organisés par les instituts de politique étrangère et qui correspondent aux principaux thèmes abordés dans le cadre du dialogue en matière de politique et de sécurité entre hauts fonctionnaires, notamment la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la prolifération d'armes de destruction massive et les efforts déployés pour promouvoir le respect des droits de l'homme et la démocratisation ainsi que des thèmes transversaux tels que le rôle de la coopération sous-régionale, les relations avec d'autres enceintes (OTAN, OSCE, Forum méditerranéen, dialogue entre les pays de la Méditerranée occidentale) et la complémentarité entre les actions régionales et bilatérales;
- des actions visant à promouvoir la visibilité du réseau – site web, publications, réunions, etc.;
- des actions permettant d'améliorer le fonctionnement du réseau, notamment le recrutement d'instituts des 27 États membres et l'adoption d'un programme d'activités;
- l'organisation de conférences annuelles, de groupes de travail, de séminaires thématiques et de réunions avec les hauts fonctionnaires.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Élaboration d'un programme d'activités cohérent
- Nombre d'instituts des 27 États membres nouvellement intégrés dans le réseau
- Conférences annuelles organisées

- Mise sur pied d'un comité directeur
- Nombre de réunions, de groupes de travail et de séminaires organisés
- Nombre de publications et de bulletins (sur papier/électroniques) diffusés
- Amélioration du site web et nombre de consultations
- Nombre de propositions auxquelles les hauts fonctionnaires ont donné suite

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

Créé à Sesimbra en 1996, le réseau euro-méditerranéen d'instituts de politique étrangère EuroMeSCo a pour vocation de favoriser la coopération entre les différents instituts et d'apporter une contribution aux questions attenantes au partenariat en matière de politique et de sécurité. Il fonctionne indépendamment des réunions des hauts fonctionnaires responsables du dialogue en matière de politique et de sécurité, auxquelles il collabore néanmoins. Il gère un site web contenant des informations sur ses travaux, organise les réunions et les conférences prévues dans son programme de travail et diffuse des publications.

En 2005, la CE a lancé un appel d'offres en vue de soutenir un nouveau réseau euro-méditerranéen d'instituts de politique étrangère. Le contrat a été signé en octobre 2005 avec le réseau EuroMeSCo pour une période de quatre ans. Le réseau actuellement soutenu par la CE compte plus de 50 membres des deux côtés de la Méditerranée.

ANALYSE DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET RESEAU D'INSTITUTS DE RECHERCHE EN POLITIQUE ECONOMIQUE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre des volets économique et financier du processus de Barcelone, la CE a soutenu de 1998 à 2005 le réseau FEMISE (Forum euro-méditerranéen des instituts de science économique) qui a contribué à la réalisation d'études de grande ampleur pour le compte du partenariat euro-méditerranéen, facilitant ainsi le dialogue politique et améliorant la connaissance du développement économique de la région.

Le réseau FEMISE compte aujourd'hui **plus de 50 membres** (instituts de recherche économique) représentant les 27 partenaires du processus de Barcelone.

En 2005, la CE a lancé un appel d'offres en vue de soutenir un nouveau réseau euro-méditerranéen d'instituts économiques. Le contrat a été signé en octobre 2005 avec le réseau FEMISE pour une période de quatre ans. Soutenu par la Commission européenne dans le cadre du programme régional MEDA, le réseau FEMISE est actuellement cogéré par l'Institut de la Méditerranée (France) et le Forum pour la recherche économique (Égypte).

B. OBJECTIF

Consolider et développer le réseau euro-méditerranéen d'instituts de recherche économique, notamment en y intégrant des instituts des 27 États membres de l'Union européenne.

C. RESULTATS ATTENDUS

1. Participation au renforcement du dialogue sur les aspects économiques et commerciaux du partenariat, notamment entre les instituts membres du réseau retenu, les fonctionnaires ministériels compétents des partenaires méditerranéens et les représentants de la Commission;
2. Suivi des progrès réalisés par les partenaires méditerranéens sur la voie de la transition économique et de l'ouverture, notamment en ce qui concerne le libre-échange, la coopération Sud-Sud et la nouvelle politique de voisinage;
3. Poursuite de la recherche économique sur les thèmes prioritaires du partenariat.

L'une des activités principales du réseau consistera à mener des recherches socio-économiques sur des thèmes jugés prioritaires pour l'avenir de la région euro-méditerranéenne. Les résultats de ces recherches seront présentés aux partenaires gouvernementaux du processus de Barcelone. Parmi ces thèmes généraux, il convient de distinguer:

- la transition et les réformes économiques;
- la libéralisation de l'agriculture;
- les politiques de développement rural;
- le développement et la lutte contre la pauvreté;
- les politiques en matière de santé et d'emploi;
- l'éducation, la formation et le rôle des femmes au sein de l'entreprise;
- l'intégration et la coopération entre les pays sud-méditerranéens;
- le rôle de l'État.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Élaboration d'un programme d'activités cohérent
- Nombre de nouveaux membres recrutés dans les 27 États membres
- Conférences annuelles organisées
- Nombre de réunions organisées
- Nombre de publications de recherche, de bulletins (sur papier/électroniques) et d'articles diffusés
- Mise sur pied d'un comité directeur
- Amélioration du site web et nombre de consultations
- Nombre de propositions auxquelles il a été donné suite dans le cadre du dialogue économique

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

Financement de la recherche socio-économique

L'une des tâches principales du réseau euro-méditerranéen d'instituts économiques consistera à mener des travaux de recherche consacrés à la mise en œuvre des aspects économiques du partenariat euro-méditerranéen en place depuis novembre 1995.

Élaboration de profils nationaux

Des profils nationaux seront établis dans le cadre des activités du réseau.

Ce module aura pour but de suivre les progrès réalisés par les dix partenaires méditerranéens sur la voie de la transition économique et de l'ouverture, en ce qui concerne, plus particulièrement, la zone euro-méditerranéenne de libre-échange et la coopération Sud-Sud.

Pour chaque pays, un document sera rédigé, publié et diffusé en ligne sur le site web du réseau. Il présentera un suivi général de la situation des partenaires méditerranéens sous la forme d'une analyse multicritères quantitative et qualitative fondée, pour l'essentiel, sur les données statistiques internationales les plus fiables.

Organisations de conférences internationales

Des conférences annuelles portant essentiellement sur les relations économiques entre l'Europe et la région méditerranéenne dans le cadre de la PEV seront organisées par le consortium retenu. Elles auront principalement pour but de discuter des travaux qui seront exécutés par les membres du réseau et d'en assurer la diffusion la plus large possible.

Rapports annuels

Les coordinateurs du réseau établiront un rapport dans lequel ils présenteront une synthèse des analyses et des propositions du réseau.

Ce rapport couvrira tous les thèmes de recherche du réseau. Pour chacun d'eux, il devra faire apparaître:

- les principaux aspects du thème abordé et leur développement;
- les analyses tirées des études réalisées par le réseau;
- les recommandations de politique économique pour le partenariat euro-méditerranéen.

Ces rapports devront être rédigés en anglais et en français et devront être téléchargeables à partir du site internet du réseau.

Promotion de la diffusion d'informations et d'études sur la dimension économique du partenariat euro-méditerranéen

Le réseau assurera aussi la coordination d'un site internet qui constituera son principal vecteur d'information, permettant la diffusion des données et des divers rapports résultant de ses activités.

* * *

PRIORITÉ 2:

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DYNAMISATION DES REFORMES

POUR ATTIRER LES INVESTISSEMENTS

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La stabilité de la région méditerranéenne passe par une forte croissance économique - elle-même largement tributaire de l'investissement privé. S'il est relativement facile de lancer des programmes d'investissement public, par exemple en matière d'infrastructure, il est beaucoup moins évident de développer les investissements privés qui résultent de décisions multiples, décentralisées et autonomes.

Les entreprises n'investiront pas sur ordre, mais parce qu'elles seront convaincues que la Méditerranée est une région d'avenir. Il faut pour cela:

- améliorer le climat des affaires et en particulier le climat des investissements et dynamiser l'agenda de réforme des pays, en tenant compte des résultats des programmes «Anima», «Euromed Marché» et en liaison avec les programmes de mise en œuvre des accords d'association;
- le futur programme devra tenir compte des résultats de la mission d'identification en cours d'un programme régional MEDA de promotion des investissements;
- encourager les PME à examiner des projets au Maghreb ou au Machreq;
- améliorer l'image de la région pour les entreprises étrangères;
- inciter les entrepreneurs et le système bancaire de la région à affecter davantage leurs capitaux à des projets productifs;
- tirer davantage parti des moyens de financement que représentent les transferts des immigrés.

Le sommet de Barcelone des 27-28 novembre 2005 a confirmé l'importance que les partenaires euro-méditerranéens accordent aux investissements comme moteur de la croissance et de la création d'emploi. Le programme de travail quinquennal adopté lors du sommet stipule que les partenaires euro-méditerranéens encourageront l'accroissement du taux d'investissement dans la région en soutenant des programmes et des réseaux régionaux en ce sens; et mettront en place un groupe ad hoc chargé d'examiner les moyens d'intensifier les flux d'investissement dans la région méditerranéenne et d'assurer le suivi des progrès enregistrés.

B. OBJECTIFS

L'objectif global d'un programme régional est de promouvoir les investissements et de dynamiser les réformes sur l'environnement économique des pays partenaires méditerranéens.

Ce programme prendra en considération les résultats de l'étude d'impact sous l'angle de durabilité de la mise en place la zone de libre-échange (SIA-EMFTA), ainsi que la

stratégie méditerranéenne de développement durable, en encourageant plus particulièrement les investissements non susceptibles d'aggraver les problèmes de pollution ou de pénurie d'eau auxquels la région méditerranéenne est confrontée.

C. RESULTATS ATTENDUS

Un programme régional de promotion des investissements pourrait contribuer à l'obtention des résultats suivants:

- augmenter le nombre de projets d'investissement;
- multiplier les flux d'IDE (moyenne sur trois ans);
- contribuer d'ici 2010 à la création de nouveaux emplois de façon directe et indirecte (cette estimation est la plus délicate à définir et à mesurer).

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le succès ou l'échec d'un programme de promotion des investissements pourra être mesuré par les indicateurs quantitatifs mentionnés ci-dessus (flux d'IDE, nombre de projets enregistrés, emplois directs et indirects créés), mais aussi par des indicateurs qualitatifs sectoriels (par ex. impact de la formation, publications...) ou globaux (transfert effectif du pilotage d'un programme régional aux pays bénéficiaires, responsabilités et efficacité des API nationales ou locales, amélioration du climat d'investissement, nouvelle image économique de la région, intégration économique Nord-Sud via des projets industriels conjoints, etc.).

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

Pour atteindre ces objectifs, le programme régional pourrait développer des assistances techniques, la formation et des actions génératrices de projets, axées principalement sur:

- la transformation de l'image de la région auprès des investisseurs et la mise en place d'une stratégie concertée de prospection d'investisseurs;
- l'accompagnement des politiques d'amélioration du climat des affaires et la promotion des réformes réglementaires nécessaires pour créer un environnement propice aux investissements;
- l'encouragement à une interaction opérationnelle accrue au niveau du secteur privé, notamment par les rencontres ciblées des milieux d'affaires et la promotion d'alliances stratégiques génératrices d'investissements;
- l'identification de mécanismes ou dispositifs d'incitation visant à acheminer des flux financiers vers des projets rentables dans la région, notamment en valorisant les transferts des immigrés ou les fonds arabes.

COOPERATION EN MATIERE DE TRANSPORTS ET D'ENERGIE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La coopération dans le domaine des transports et de l'énergie est essentielle pour contribuer au développement économique et social durable d'une région euro-méditerranéenne de plus en plus intégrée ainsi qu'à la stabilité de la région et à la croissance du commerce intrarégional.

En ce qui concerne le **secteur de l'énergie**, les conférences euro-méditerranéennes des ministres de l'énergie qui se sont tenues à Athènes en mai 2003 et à Rome en décembre de la même année ont jeté les bases du développement d'une politique euro-méditerranéenne globale de l'énergie. Cette politique repose sur la sécurité d'approvisionnement et a pour but de créer un marché euro-méditerranéen de l'énergie pleinement interconnecté et intégré à travers la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales au Maghreb, au Machreq et entre Israël et l'Autorité palestinienne. Elle a reçu une impulsion lors de la réunion du Forum euro-méditerranéen de l'énergie organisée à Bruxelles en septembre 2006, laquelle a fixé les priorités pour la coopération énergétique à court terme: poursuite de l'intégration des marchés de l'énergie, promotion de projets d'intérêt commun et développement durable du secteur énergétique.

S'agissant des **transports**, la conférence ministérielle de Marrakech de décembre 2005 a vu l'adoption d'une série de recommandations visant à donner un coup d'accélérateur à la réforme du secteur et à promouvoir le développement d'un réseau euro-méditerranéen de transport. Ces recommandations, inspirées du livre bleu sur les transports en Méditerranée et du rapport final du groupe à haut niveau sur l'extension du réseau transeuropéen de transport aux régions et pays voisins, ont essentiellement traité à l'ouverture des marchés du transport, au développement des infrastructures et plus particulièrement des interconnexions, à la sûreté et à la sécurité des systèmes de transport et au bon fonctionnement de la chaîne de transport multimodal de marchandises.

La politique européenne de voisinage considère aussi la coopération dans les secteurs du transport et de l'énergie comme l'une de ses priorités. Elle contribuera à intensifier la coopération en vue d'une plus grande intégration économique entre l'UE et les partenaires méditerranéens, notamment dans ces secteurs. L'un des grands objectifs pour les pays partenaires méditerranéens sera de mener à bien des réformes portant principalement sur l'ouverture des marchés et la séparation des fonctions de régulation et d'exploitation, dans le but de moderniser les secteurs du transport et de l'énergie et d'attirer les investissements. La Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) continuera de financer des projets d'infrastructures dans la région.

Les réalisations de la coopération régionale plaident en faveur de la poursuite de la coopération dans ces domaines:

- Dans le secteur de **l'énergie**, le dialogue régulier ayant pour but l'intégration des marchés euro-méditerranéens se poursuivra dans le cadre du Forum euro-méditerranéen de l'énergie et des conférences euro-méditerranéennes ainsi qu'à travers le lancement des programmes sous-régionaux de coopération dans le secteur du gaz et de l'électricité au Maghreb et au Machreq, le programme de coopération énergétique entre Israël et l'Autorité palestinienne et les deux programmes énergétiques Euromed. Ainsi que le permet la PEV, il s'agira aussi de faciliter l'intégration progressive de la région sub-saharienne dans le marché

sud-méditerranéen de l'énergie en vue d'un possible transit de ses importantes ressources énergétiques vers l'UE.

- Dans le domaine des transports, le dialogue régulier instauré par le Forum euro-méditerranéen des transports et ses groupes de travail se poursuivra. Il en ira de même des travaux menés dans le cadre de divers projets tels que le projet Euromed Transport, le projet d'infrastructure de transport, le projet Euromed GNSS (programmes de navigation par satellite Egnos et Galileo), le projet SAFEMED (sécurité et sûreté maritime en Méditerranée) et le projet MEDA d'autoroutes de la mer. Un nouveau projet régional est en cours de préparation dans le domaine du transport aérien. Au niveau sous-régional, un processus de coopération en matière de transport a été engagé entre Israël et l'Autorité palestinienne. En fonction de l'évolution de la situation politique dans la région, ce processus pourrait conduire à la création d'un bureau conjoint pour les transports entre les parties.

B. OBJECTIFS

En matière d'énergie, la coopération a principalement pour objectifs:

- a) l'accélération des réformes et l'harmonisation des normes et des réglementations ainsi que des systèmes d'information et de statistiques utilisés dans le secteur de l'énergie par les pays de la rive sud de la Méditerranée en vue d'une intégration progressive des marchés euro-méditerranéens de l'énergie;
- b) l'amélioration de la sécurité et de la sûreté des approvisionnements et des infrastructures énergétiques ainsi que du transport maritime d'hydrocarbures dans la région euro-méditerranéenne;
- c) le développement d'interconnexions énergétiques Sud-Sud et Nord-Sud, notamment de l'interconnexion avec les marchés sub-sahariens de l'énergie;
- d) la promotion du potentiel des sources d'énergie renouvelable et le soutien du processus de Kyoto;
- e) une gestion plus efficace de la demande énergétique.

En matière de transports, l'objectif premier sera d'assurer le suivi opérationnel des conclusions de la conférence ministérielle de Marrakech où il a été convenu de la nécessité d'élaborer un plan d'action régional dans le domaine des transports. Dans ce contexte, les objectifs spécifiques sont:

- a) la poursuite du processus de réforme du secteur des transports dans la région;
- b) la mise en place du réseau régional méditerranéen d'infrastructures de transport et des liaisons le reliant au réseau transeuropéen de transport (RTE-T);
- c) la promotion de l'intermodalité;
- d) le renforcement de la sûreté et de la sécurité des modes de transport, notamment du transport maritime et aérien;
- e) le soutien d'initiatives de coopération sous-régionale.

C. RESULTATS ATTENDUS

Dans le secteur de l'énergie: une plus grande intégration des marchés de l'énergie, des approvisionnements énergétiques de plus en plus sûrs, le développement des interconnexions et des sources d'énergie renouvelable à travers la région. **Dans le secteur des transports:** un secteur des transports plus sûr, plus ouvert et plus respectueux de l'environnement, des instances régulatrices fortes et indépendantes et des formalités de passage des frontières simplifiées/harmonisées.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Énergie

- intensification de la coopération régionale dans le secteur de l'énergie, intégration progressive et réforme des marchés de l'énergie, amélioration de la sûreté des infrastructures énergétiques et de la sécurité d'approvisionnement.

Transports

- réformes du secteur des transports, alignement sur les normes et réglementations de l'UE, notamment en matière de sûreté et de sécurité, lancement d'initiatives de coopération sous-régionale, conclusions d'accords sur les transports aériens avec l'UE, développement des autoroutes de la mer et création de grands axes transnationaux de transport multimodal dans la région.

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

Afin de réaliser les objectifs en matière d'**énergie** décrits ci-dessus, les actions concrètes suivantes pourraient être envisagées sur la période 2007-2013:

- (a) intégration progressive entre le marché gazier du Maghreb et celui de l'UE et extension possible du traité instituant la Communauté de l'énergie aux pays du Maghreb:
 - extension du projet d'intégration du marché de l'électricité du Maghreb au gaz naturel, ce qui conduira à la création d'un marché du gaz naturel à l'échelle du Maghreb et à son intégration progressive avec le marché intérieur de l'UE;
 - soutien de l'extension possible du traité instituant la Communauté de l'énergie aux pays du Maghreb;
- (b) mise en place progressive d'un marché du gaz et de l'électricité à l'échelle du Machreq et interconnexion de ce marché avec ceux de l'UE, des Balkans et des pays candidats:
 - extension du projet de marché gazier euro-Machreq à l'électricité, ce qui conduira à la création d'un marché de l'électricité à l'échelle du Machreq et à son intégration progressive avec le marché intérieur de l'UE;

- (c) intégration progressive des marchés du gaz et de l'électricité israéliens/palestiniens et intégration de ces marchés avec les marchés du gaz et de l'électricité du Machreq:
 - soutien de l'harmonisation des marchés du gaz naturel et de l'électricité entre Israël et l'Autorité palestinienne conformément aux principes du marché intérieur de l'énergie de l'UE;
 - soutien de l'intégration progressive entre les marchés de l'énergie israéliens et palestiniens et ceux des pays voisins;
- (d) gestion de la demande en énergie et développement durable du secteur énergétique:
 - mise en œuvre d'une stratégie globale en matière d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelable dans les pays partenaires méditerranéens, fondée sur la politique communautaire dans ces domaines;
- (e) intégration progressive entre les marchés libyens de l'énergie et ceux des pays voisins;
- (f) éventuelles interconnexions Sud-Sud.

Afin de réaliser les objectifs en matière de **transports** décrits ci-dessus, les actions concrètes suivantes pourraient s'envisager:

- (a) soutien de la mise en place des axes transnationaux de transport multimodal ci-après:
 - axe trans-Maghreb (de Rabat à Alexandrie);
 - axe trans-Machreq (Mersin-Damas-Aqaba-Suez-Le Caire).

Cette action comprendra la création de secrétariats sous-régionaux pour chaque axe, la coordination avec les IFI et le secteur privé pour le financement d'études de faisabilité concernant les projets transfrontaliers et les projets visant à supprimer les goulets d'étranglement existants, ainsi qu'une assistance technique pour assurer la fluidité du trafic le long des axes;
- (b) création du réseau de ports autoroutes de la mer (assistance technique pour la mise en œuvre de systèmes de gestion portuaire faisant appel à des technologies de l'information avancées, comprenant la mise à disposition de services bancaires, la simplification des formalités douanières et l'organisation du passage des marchandises à travers les ports) et mise en œuvre du plan régional dans le cadre du projet MEDA d'autoroutes de la mer;
- (c) fourniture d'une assistance technique en vue de renforcer encore la sûreté et la sécurité du transport maritime en Méditerranée;
- (d) fourniture d'une assistance technique en vue de renforcer encore la sûreté et la sécurité du transport aérien en Méditerranée;
- (e) promotion et soutien d'initiatives et de forums sous-régionaux dans le secteur des transports.

INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE SUD-SUD

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les marchés des partenaires méditerranéens restent très fragmentés et sont caractérisés par une protection tarifaire moyenne élevée. Les échanges intrarégionaux ne sont pas assez développés et les possibilités de libéralisation des échanges et des investissements ainsi que d'intégration économique restent largement inexploitées.

Le sommet de Barcelone de novembre 2005 a appelé à accélérer la conclusion d'accords de libre-échange entre les partenaires méditerranéens, réaffirmant ainsi l'engagement, pris à Istanbul (juillet 2004) par les ministres euro-méditerranéens du commerce, de poursuivre les efforts d'intégration régionale en vue de stimuler les investissements au sein d'une zone économique intégrée et de réaliser des progrès concrets dans la mise en place d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange à l'horizon 2010. Ce dernier objectif a été confirmé par les ministres euro-méditerranéens du commerce réunis à Marrakech le 24 mars 2006. Il convient d'encourager les efforts en ce sens à un moment où plusieurs accords de libre-échange Sud-Sud prennent effet, notamment l'accord d'Agadir (entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie), qui est dans sa phase initiale de mise en œuvre, et les accords de libre-échange conclus bilatéralement entre le Maroc, la Tunisie, Israël et l'Égypte, d'une part, et la Turquie, d'autre part.

Ces accords de libre-échange jouent un rôle important dans le fonctionnement du cumul diagonal de l'origine, aujourd'hui pleinement opérationnel, sur la base du nouveau protocole pan-euro-méditerranéen progressivement adopté par un nombre croissant de partenaires. Le cumul de l'origine, qui présuppose l'existence d'un accord de libre-échange entre les parties au cumul et l'adoption du protocole par ces dernières, modifiera la configuration des échanges et, en élargissant les possibilités de sous-traitance au sein de la zone euro-méditerranéenne, entraînera une intensification des flux commerciaux.

Jusqu'ici, la CE a appuyé les efforts déployés pour conclure des accords de libre-échange Sud-Sud dans le cadre d'un programme MEDA de 4 millions d'euros visant à soutenir la mise en œuvre de l'accord d'Agadir. Ce programme a mis des fonds à disposition pour soutenir la réalisation d'études et d'analyses économiques et commerciales, le renforcement des capacités institutionnelles de l'unité technique établie à Amman et appelée à devenir le secrétariat à part entière de l'accord ou encore la formation des fonctionnaires des différentes administrations, notamment des douanes, au fonctionnement de l'accord. Le programme est en cours, mais les progrès souffrent de l'incapacité des pays partenaires à s'accorder sur les aspects institutionnels et financiers de leurs propres engagements.

B. OBJECTIF

Le programme d'intégration économique régionale Sud-Sud a pour objectif de continuer à aider les pays partenaires à promouvoir et à développer les accords d'intégration régionale et sous-régionale Sud-Sud ainsi que les instruments de libéralisation.

C. RESULTATS ATTENDUS

- Expansion et renforcement du réseau d'accords de libre-échange Sud-Sud en vue de concrétiser la zone régionale de libre-échange à l'horizon 2010;
- Mise en œuvre intégrale et effective de l'accord d'Agadir, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de son secrétariat/unité technique, ainsi que de tout autre accord de libre-échange Sud-Sud ou de toute autre initiative sous-régionale dans la zone euro-méditerranéenne;
- Intensification des flux commerciaux et des investissements et poursuite de l'intégration économique entre les pays signataires d'accords de libre-échange Sud-Sud;
- Participation accrue des milieux d'affaires au développement de nouveaux flux commerciaux et aux avantages offerts par la libéralisation.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Nombre d'accords de libre-échange en vigueur couvrant des volumes d'échange importants et permettant une véritable libéralisation;
- Croissement mesurable du degré d'intégration économique et des flux commerciaux entre les partenaires parties à des accords de libre-échange Sud-Sud;
- Intensification mesurable des flux totaux d'IDE à destination des partenaires signataires d'accords de libre-échange quelques années après l'entrée en vigueur de ces accords.

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

La CE appuiera l'élaboration de politiques visant à promouvoir l'intégration régionale et à développer les échanges Sud-Sud ainsi que les initiatives de coopération (sous-) régionale. Elle continuera notamment à soutenir la mise en œuvre de l'accord d'Agadir ainsi que de tout autre accord de libre-échange ou de tout effort institutionnel sous-régional allant dans le sens de la facilitation et de la libéralisation des échanges.

Le programme comporterait trois volets.

Le premier volet aurait pour but de continuer à soutenir l'accord d'Agadir. Il s'agirait de poursuivre le renforcement des capacités institutionnelles du secrétariat, d'approfondir l'analyse du potentiel commercial libéré par l'accord, principalement en ce qui concerne les obstacles non tarifaires et la coopération entre les entreprises, et de continuer à soutenir la facilitation des échanges et la formation des fonctionnaires des douanes aux règles d'origine et au cumul, notamment. Ce volet s'appuierait sur les résultats de l'actuel programme régional d'appui à l'accord d'Agadir et pousserait l'aide plus avant, partant de l'hypothèse que les pays partenaires finiront par adhérer aux engagements institutionnels et financiers résultant de l'accord.

Le deuxième volet consisterait à appuyer tous les efforts de facilitation des échanges consentis au niveau régional, sous-régional et bilatéral entre des partenaires signataires d'accords de libre-échange, négociant ce type d'accords ou engagés de manière générale dans des processus de libéralisation du commerce. La plupart des pays partenaires ont entrepris de moderniser leur administration des douanes et leurs procédures douanières

et de lever les obstacles au commerce, efforts souvent soutenus par des programmes communautaires bilatéraux. Toutefois, aucune approche régionale n'a encore été adoptée pour la facilitation des échanges, qu'il s'agisse de partager les meilleures pratiques, de centraliser l'aide pour répondre à des besoins communs ou de développer les modalités de coopération administrative en matière douanière dans le cadre de la mise en œuvre des accords préférentiels. Ce volet comblerait utilement cette lacune. Il pourrait s'appuyer sur les recommandations en matière de simplification des procédures douanières adoptées, en juillet 2003, lors de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le commerce de Palerme, dans le prolongement des travaux du groupe de travail régional, ainsi que sur les meilleures pratiques internationales et plus particulièrement sur les mesures de sécurité douanière pour un commerce sûr dans la région.

Le troisième volet reposerait sur l'hypothèse selon laquelle le secteur privé et les milieux d'affaires feront un usage constructif des accords de libre-échange et en tireront parti. Il conviendrait de mettre en place des mécanismes qui les informeraient des nouvelles perspectives commerciales et faciliteraient l'interaction entre les entreprises. En mettant en réseau les principales chambres de commerce et associations professionnelles des partenaires concernés, ce volet contribuera: i) aux analyses de secteurs/produits chaque fois que des avantages comparatifs peuvent ouvrir des perspectives commerciales dans la zone préférentielle; ii) aux rapprochements et alliances stratégiques sectorielles entre entreprises à travers l'organisation d'événements ciblés rassemblant les milieux d'affaires intéressés des pays ayant conclu ou étant sur le point de conclure des accords de libre-échange et, si possible, les secteurs d'entreprises et les associations professionnelles de l'UE.

PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les problèmes environnementaux sont transfrontaliers et nécessitent bien souvent une réponse au niveau régional. Aussi la CE a-t-elle consacré, au cours de ces dernières années, des ressources considérables pour financer la coopération environnementale dans la région méditerranéenne, notamment dans le domaine de la gestion de l'eau.

La politique européenne de voisinage et le processus euro-méditerranéen de Barcelone soulignent l'un et l'autre l'importance de la protection environnementale, qui doit constituer un secteur clé de la coopération :

- le sommet commémorant le 10^e anniversaire de la déclaration de Barcelone a appelé les partenaires à mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne pour le développement durable et a adopté une feuille de route pour la dépollution de la Méditerranée à l'horizon 2020, dans le cadre de laquelle la lutte serait engagée contre toutes les grandes sources de pollution, telles que les émissions industrielles, les déchets urbains et en particulier les eaux usées urbaines;
- les plans d'action adoptés dans le cadre de la PEV prévoient la participation éventuelle de pays partenaires aux activités déployées par l'Agence européenne pour l'environnement, ainsi qu'un appui à la mise en œuvre de la convention de Barcelone sur une base régionale;

- l'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau, adoptée lors du sommet mondial sur le développement durable, constitue la contribution apportée par l'Union européenne à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, dans le cadre d'une approche intégrée à l'égard de la gestion des ressources en eau. Elle concerne plus particulièrement la région méditerranéenne, où l'eau constitue une ressource très rare;
- les ONG sont, aux côtés des organismes publics, des acteurs clés du développement et de la mise en œuvre de la politique environnementale. Avec les autres parties prenantes de la société civile, les ONG peuvent agir là où les organismes publics n'ont pas la capacité ou la volonté d'intervenir. Toutefois, la capacité des ONG dans la région est faible et devrait être renforcée.

B. OBJECTIF

Améliorer la qualité de l'environnement dans les pays partenaires méditerranéens, en mettant en particulier l'accent sur les défis recensés dans la communication COM (2006) 475 de la Commission.

C. RESULTATS ATTENDUS

- Adoption et mise en œuvre de la feuille de route Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée, adoptée au Caire le 20 novembre 2006 par les ministres de l'environnement du PEM. Mobilisation de capitaux auprès de diverses sources pour les projets qui s'attaquent aux menaces environnementales;
- développement de la gestion intégrée de l'eau, en particulier dans les bassins transfrontaliers, permettant à un nombre croissant de personnes d'accéder à de l'eau potable et à un système d'assainissement de base;
- amélioration de la mise en œuvre de la convention de Barcelone en synergie avec la politique de l'UE;
- mise en œuvre des engagements souscrits dans les plans d'action PEV liés à la participation de la région méditerranéenne aux actions déployées dans le cadre de l'EEE, par le développement des activités régionales;
- plus grande disponibilité et suivi régulier des indicateurs environnementaux;
- amélioration de l'équipement mis à la disposition des ONG locales pour participer à la prise de décision et à l'élaboration des politiques environnementales et influencer sur ces processus;
- sensibilisation du public à la nécessité d'une protection environnementale et aux conséquences des défaillances éventuelles dans ce domaine.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCES

- Données environnementales disponibles dans l'ensemble de la région dans des formes compatibles avec les normes de l'UE.
- nombre des indicateurs de pollution suivis de manière régulière;
- amélioration mesurée de ces indicateurs de qualité de l'environnement et, notamment, diminution de la prévalence des maladies transmises par le milieu

- aquatique et réduction de la pollution atmosphérique dans les grands centres urbains;
- achèvement d'un certain nombre d'étapes de la feuille de route pour la dépollution, et notamment le nombre de projets pour lesquels un financement a été établi.

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

Dépollution de la Méditerranée

Le lancement d'une initiative pour la dépollution de la mer Méditerranée constitue l'un des principaux objectifs environnementaux euro-méditerranéens définis par le sommet de Barcelone (2005). Dans un premier temps, il conviendra d'identifier les principales sources de pollution et les mesures qui peuvent être prises pour diminuer/éradiquer ces sources. Dans un deuxième temps, des ressources financières seront mobilisées pour mettre en œuvre le plan. Selon toute vraisemblance, les besoins d'investissement en matière d'infrastructures seront pour l'essentiel financés par des prêts, et une aide devra peut-être être fournie à la préparation des projets de manière à amener les projets prioritaires à la maturité suffisante pour attirer le financement. Ces actions devront être complétées de mesures de renforcement des capacités à l'échelle régionale, de manière à appuyer l'initiative (notamment dans le domaine de l'aménagement des zones côtières, de la gestion urbaine, de l'organisation de campagnes d'information destinées à sensibiliser les citoyens/le secteur privé, des initiatives visant à promouvoir l'intégration des préoccupations environnementales dans d'autres secteurs, etc.).

Collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement et le secrétariat de la convention de Barcelone

Outre l'initiative dans le domaine de la dépollution, les partenaires méditerranéens seront encouragés à coopérer avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) conformément aux dispositions des plans d'action PEV, à participer à des actions spécifiques menées dans le cadre de la convention de Barcelone et à mettre en œuvre les stratégies régionales élaborées dans le cadre du programme d'action méditerranéen (PAM). Il s'agira notamment à ce titre de participer à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la protection du milieu marin et de la future directive, dès que celle-ci aura été adoptée.

Initiative régionale dans le domaine de l'eau

Ce volet appuiera les activités liées à la composante méditerranéenne de l'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau et comprendra, notamment, des thèmes tels que la gestion intégrée des ressources en eau, la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers et la mise en place d'instruments spécifiques ciblés sur leur mise en œuvre.

Renforcement des capacités et appui aux acteurs de la société civile

Dans le cadre de ce volet, des activités seront menées pour développer les réseaux et contacts régionaux, de telle sorte que la société civile puisse être renforcée par des approches cohérentes et un partage des meilleures pratiques.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET CAPITAL-INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA FEMIP

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En mars 2002, le Conseil a décidé de créer une facilité euro-méditerranéenne afin d'appuyer les investissements dans les économies partenaires méditerranéennes (FEMIP). La FEMIP est devenue opérationnelle en octobre 2002 et devrait porter le volume total des engagements de la BEI dans la région à environ 2 milliards d'euros par an en 2006. En novembre 2003, le Conseil a donné son feu vert à une stratégie visant à renforcer la FEMIP, notamment par la mise à disposition d'une enveloppe spéciale destinée à participer aux projets de capital-investissement lancés par le secteur privé et la création d'un fonds fiduciaire à donateurs multiples afin de compléter l'appui budgétaire fourni par la CE.

Le principal objectif de la FEMIP est de promouvoir le développement du secteur privé dans la région. Pour atteindre cet objectif, il faut à la fois mettre à disposition les instruments financiers appropriés et mener dans les économies bénéficiaires les réformes nécessaires pour promouvoir le développement du secteur privé. Dans l'état actuel des choses, le statut de la BEI ne l'autorise pas à prendre des participations dans des entreprises privées méditerranéennes. Le fonds de capital-investissement financé sur le budget MEDA lui permet de contourner cette contrainte. Dans le même temps, la facilité d'assistance technique MEDA contribue à l'élaboration, en amont, des projets ainsi qu'à leur mise en œuvre en aval, souvent dans le cadre d'une stratégie de réforme sectorielle.

B. OBJECTIFS

L'objectif général de la FEMIP est de promouvoir la croissance économique durable dans la région en réalisant des investissements dans les infrastructures et, plus spécialement, dans des projets de développement du secteur privé.

Les objectifs spécifiques de la FEMIP consistent à favoriser la mobilisation de financements étrangers et domestiques destinés principalement à des investissements privés, mais également publics, dans la région. Pour ce faire, elle mise avant tout sur la fourniture directe de ressources financières (en particulier par la réalisation d'opérations à risques partagés avec le secteur privé, par l'octroi de prêts globaux et des opérations de capital-investissement). Parallèlement, elle s'attache également à favoriser une amélioration de l'environnement institutionnel interne qui stimule le développement et le financement du secteur privé endogène.

C. RESULTATS ATTENDUS

Le résultat attendu de la facilité de capital-investissement est la réalisation d'une série d'investissements, soit directement dans des entreprises privées des économies partenaires méditerranéennes, soit indirectement dans des fonds de placement privés,

d'autres types d'intermédiaires et d'autres types d'entreprises privées. La BEI s'attache à ce que le capital-investissement soit le plus possible acheminé par le canal d'opérateurs du secteur privé. Les fonds d'investissement dans lesquels le secteur public détient une participation peuvent également être éligibles à condition que leur conseil de direction offre suffisamment de garanties d'indépendance et qu'ils soient suffisamment axés sur le développement du secteur privé. Les bénéficiaires finaux du capital-investissement seront des entreprises intégralement détenues par des capitaux privés. Cette facilité de capital-investissement pourra être réexaminée dès qu'une réforme proposée des statuts de la BEI, qui l'autorisera à mener des opérations capitalistiques en utilisant des ressources propres, aura été approuvée.

Les résultats attendus de la facilité d'assistance technique consistent en la mise à disposition de produits du savoir contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets, de préférence dans le cadre d'une stratégie sectorielle. La mise en place des infrastructures environnementales bénéficiera d'un plus haut niveau d'assistance que précédemment dans le cadre des programmes antérieurs. Les crédits alloués à l'assistance technique pour les projets bénéficiant directement au secteur privé seront prioritaires et représenteront, dans la mesure du possible, la moitié du financement total. Des critères fonctionnels et économiques seront établis pour déterminer si les projets d'assistance technique pourront bénéficier d'un financement. L'assistance technique peut être fournie à tous les stades du cycle du projet et peut être accordée à toute activité liée au projet, à des intermédiaires, à des PME ainsi qu'à des études sectorielles.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE

La BEI fera régulièrement rapport à la Commission concernant la mise en œuvre des projets (utilisation des crédits) et concernant les produits et les résultats obtenus dans le cadre de ces projets. Les indicateurs de performance préciseront, notamment, la part des bénéficiaires du secteur privé, la performance des entreprises financées au moyen d'opérations de capital-investissement et le taux de rentabilité, le nombre de PME couvertes par des opérations de capital-investissement et les avantages techniques et économiques offerts par les projets d'assistance technique.

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

Le programme met à la disposition de la BEI (a) une facilité d'assistance technique destinée à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des projets ainsi que les programmes de réforme visant à améliorer l'environnement du secteur privé et (b) un fonds de capital-investissement permettant de prendre des participations dans le capital d'entreprises privées ainsi que d'autres instruments tels que des prêts de capital-investissement en faveur d'intermédiaires financiers, des prêts octroyés en monnaie locale, des régimes de garantie des prêts octroyés par des banques locales aux PME, ainsi que d'autres garanties et instruments de financement des échanges.

F. INSTITUTIONS BENEFICIAIRES ET MONTANTS INDICATIFS

Un montant total de 32 millions d'euros par an sera alloué à la FEMIP, à répartir entre l'assistance technique et le capital-investissement. Les fonds de capital-investissement seront versés dans un fonds fiduciaire, qui sera également alimenté par les remboursements de capital-investissement et de prêts spéciaux provenant d'anciennes opérations. Cette contribution allouée sous forme d'aide non remboursable sera gérée et mise en œuvre par la BEI conformément aux articles pertinents du règlement IEVP et de l'accord-cadre conclu entre la Commission et la BEI. La BEI peut, en vue de la réalisation de ces opérations, solliciter la coopération financière et la coordination avec d'autres IFI opérant dans la région.

DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La coopération dans le domaine de la société de l'information est essentielle pour contribuer au développement économique et social durable d'une région euro-méditerranéenne de plus en plus intégrée. C'est une condition essentielle du développement de la région, sur le plan des technologies de l'information, qui permet la croissance du commerce intrarégional des services et le développement de la recherche sur ces technologies.

La conférence ministérielle sur la société de l'information, tenue à Dundalk en mai 2005, a débouché sur l'adoption d'une série de recommandations qui visent à encourager des réformes sectorielles et le développement de la société de l'information euro-méditerranéenne. Ces recommandations ont été reprises en avril 2006 par le Forum des hauts fonctionnaires consacré à la société de l'information, qui a adopté un programme de travail axé sur l'ouverture des marchés des communications électroniques, la coopération entre autorités de régulation, la promotion des services en- ligne, l'extension du projet EUMEDCONNECT et le renforcement de la participation des pays méditerranéens au programme-cadre de recherche de l'Union européenne.

Les résultats obtenus à ce jour dans le cadre de la coopération régionale militent en faveur de la poursuite de la coopération dans les domaines suivants:

- Le programme EUMEDIS (65 millions d'euros, 2000-2006) est le plus grand projet international que la Commission ait jamais mené dans le domaine du développement de la société mondiale de l'information. Les principaux objectifs de ce programme étaient l'interconnexion entre le réseau européen et les réseaux méditerranéens de recherche, et le financement de 21 projets régionaux pilotes concernant la société de l'information, dans cinq secteurs d'intervention (santé, commerce électronique, tourisme et patrimoine culturel, recherche appliquée dans l'industrie, entreprises et innovation, éducation).
- EUMEDCONNECT, un des projets EUMEDIS, est le premier réseau régional de recherche et d'éducation de la région méditerranéenne. Ce réseau a vu le jour en 2004; il relie directement les réseaux de recherche d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie, du Maroc, de Palestine, de Syrie et de Tunisie. Les partenaires

d'EUMEDCONNECT sont très désireux de voir ce réseau se poursuivre et de l'utiliser comme infrastructure de recherche pour l'exécution de projets communs menés entre les États membres de l'Union européenne et les pays méditerranéens, dans le domaine des TSI.

- Le projet régional MEDA concernant les nouvelles approches à l'égard des politiques des télécommunications (NATP), 2000-2002, a instauré avec succès un dialogue euro-méditerranéen dans ce domaine. Le nouveau projet NATP II (2005-2007) poursuivra ce dialogue et intensifiera la coopération en matière de réforme de la réglementation et de l'administration en ligne. Ce projet régional soutient plusieurs projets bilatéraux MEDA de soutien aux autorités de régulation des communications électroniques.

Le premier résultat saillant d'EUMEDIS est l'établissement d'une communauté régionale réunissant des experts, des chercheurs, des étudiants et plusieurs autres personnes issus de différents pays et institutions. Près de 1000 personnes ont participé directement à la réalisation de projets, tandis que plus de 10 000 autres ont pris part aux événements organisés, dans le cadre des projets pilotes, dans toute la région. Plus de 30 000 étudiants suivent à ce jour les cours à distance élaborés dans le cadre des projets EUMEDIS et proposés par un certain nombre d'universités.

EUMEDIS a également montré le potentiel énorme qu'offrent les technologies de l'information et des communications (TIC) en termes d'amélioration du niveau de vie dans les domaines liés aux conditions de vie de la population (santé, éducation, culture, formation professionnelle et, par conséquent, emploi).

En outre, les projets pilotes EUMEDIS (principalement ceux qui ont été menés dans le secteur de l'éducation, de la santé et du patrimoine culturel) ont abouti à un grand nombre de réalisations disponibles sur Internet. Le nouveau défi à présent est d'organiser ce contenu sous la forme d'une base de données interrogeable afin de permettre aux utilisateurs de structurer l'information selon leurs préférences.

Au stade suivant, les secteurs les plus prometteurs sont **l'apprentissage et la culture en ligne**. Il convient de noter qu'en ce qui concerne le secteur de l'apprentissage en ligne et des cours à distance, l'accent devrait, au lieu une fois encore de porter uniquement sur la production d'un contenu, être mis davantage sur la capacité des utilisateurs finaux (étudiants, formateurs ou personnes qui reprennent des études après une interruption) de profiter pleinement des services mis au point. Cela suppose:

- une homologation et une gestion commune au moyen d'une coopération institutionnelle bien établie (notamment des organismes de formation de l'enseignement supérieur et professionnel);
- une transmission efficace des informations (grâce à des connexions large bande internationales et des réseaux locaux);
- l'accessibilité et l'interopérabilité (dans différentes langues);
- la capacité de coordonner la sélection du contenu (indexation) et les processus ultérieurs de gestion des connaissances.

S'agissant du contenu qui doit être créé et transmis par le système, on notera que le contenu culturel au sens large doit être interprété comme couvrant le développement économique et territorial ainsi que le patrimoine artistique et culturel de la zone méditerranéenne. Pour ce faire, les priorités essentielles sont de disposer **de l'infrastructure adéquate** (EUMEDCONNECT peut à cet égard servir de base) ainsi

que du **savoir/savoir-faire et des compétences** (phase d'élaboration et de diffusion d'applications).

On notera que toutes les actions doivent comporter une série claire d'indicateurs pour l'étalonnage des performances et l'évaluation nécessaire de l'efficacité (amélioration réelle de l'environnement local).

B. OBJECTIFS

- Développer la coopération entre les participants européens et méditerranéens, en s'appuyant sur les réalisations actuelles d'EUMEDIS;
- faciliter l'intégration des pays méditerranéens dans une société de l'information mondiale;
- poursuivre le dialogue entre tous les acteurs intéressés et les utilisateurs de la société de l'information et encourager le processus de réforme du secteur des communications électroniques dans la région;
- contribuer à la diffusion des TIC dans la région méditerranéenne en encourageant la participation au 7^e programme-cadre de recherche et la production d'un nouveau contenu (par ex. éducation et culture);
- promouvoir les applications novatrices des TIC dans des domaines prioritaires tels que l'éducation et la culture;
- regrouper les produits et services obtenus dans le cadre d'EUMEDIS sur une plateforme commune devant être distribuée par le canal principal d'EUMEDCONNECT;
- continuer à diffuser les évolutions en matière de TIC dans l'ensemble de la région méditerranéenne par la production de nouveaux contenus (éducation et culture);
- promouvoir les applications novatrices dans les domaines prioritaires précités en consolidant les efforts importants déployés en ce qui concerne les bibliothèques multilingues en ligne et les processus communs de gestion des connaissances.

C. RESULTATS ATTENDUS

- **Extension du réseau régional permanent de recherche et d'éducation desservant la région méditerranéenne et coopération avec les milieux européens de la recherche et de l'éducation.** Les projets de recherche effectués en collaboration, dans le domaine de la santé, de l'environnement et dans d'autres domaines scientifiques, bénéficient d'EUMEDCONNECT (C'est le cas d'AVICENA-éducation-, de la Fondation Anna Lindh -culturel et social-, d'EUMEDGRID-réseaux-, et de MedGenet -médecine);
- **Contribution à la création d'un environnement propice à l'investissement dans le secteur des communications électroniques:** marchés ouverts, cadres réglementaires transparents et prévisibles et autorités de régulation plus indépendantes; dialogue entre ces autorités et le Groupe européen des régulateurs sur les grands défis en matière de réglementation; le suivi des efforts déployés par les pays méditerranéens pour rapprocher leur législation de celle de l'UE dans le domaine du marché intérieur des communications électroniques

s'effectuera par l'intermédiaire de rapports et d'une analyse comparative visant à permettre à la Commission d'évaluer les progrès accomplis dans la région;

- **Promotion de services en ligne** au moyen de conseils et d'un échange d'expérience touchant à la mise en œuvre des applications prioritaires, telles que l'apprentissage et la culture en ligne. Des synergies pourraient être établies avec la coopération en matière de recherche sur les TIC, du fait que la plupart des pays méditerranéens pourraient participer au septième programme-cadre.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Coopération en réseau dans le domaine de la recherche et de l'éducation; réforme du secteur des communications électroniques, rapprochement de la législation de celle de l'UE, mise en place de services en ligne et participation au programme de recherche sur les TIC.

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

1. Dialogue stratégique sur la société de l'information, en particulier dans le cadre des conférences ministérielles Euromed et de rencontres des hauts fonctionnaires, consacré aux thèmes suivants:
 - soutien au rapprochement progressif entre la réglementation des pays méditerranéens concernant les communications électroniques et le cadre de l'UE;
 - échange de vues et d'expérience sur le développement de l'apprentissage et de l'administration en ligne en tant qu'applications prioritaires;
 - coopération en matière de recherche sur les TIC dans le contexte du 7^e programme-cadre.
2. Soutien de l'initiative EUMEDCONNECT 2 en vue de garantir la stabilité financière et organisationnelle à plus long terme du travail en réseau dans le domaine de la recherche et de l'éducation dans la région, en mettant l'accent sur la fourniture de services et les applications par les communautés d'utilisateurs, dont les organisations euro-méditerranéennes.
3. Assistance technique pour la mise en œuvre des cadres réglementaires et le renforcement des autorités de régulation.
4. Suivi des marchés méditerranéens des communications électroniques au moyen de rapports réguliers et d'analyses comparatives (étalonnage des performances).
5. Appui aux initiatives et aux enceintes sous-régionales liées à la société de l'information.

PRIORITÉ 3:

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ECHANGES CULTURELS

ÉGALITE DE GENRE ET SOCIÉTÉ CIVILE

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La communication de la Commission du mois d'avril 2005, établit qu'«il faudrait s'entendre sur des mécanismes qui permettent d'accorder à la société civile une place plus grande dans le partenariat».

Par ailleurs, les conférences ministérielles Euromed ont salué (i.e. déclaration commune de Barcelone VII) la création d'une plateforme non gouvernementale qui devrait servir à structurer les activités d'une société civile indépendante et à assurer une meilleure interface avec les activités officielles du partenariat à l'avenir. Le sommet de Barcelone, dans son programme de travail quinquennal, souligne le besoin d'encourager la participation de la société civile dans le partenariat et l'importance de renforcer les moyens à sa disposition, grâce à une meilleure interaction avec les gouvernements et les parlements.

En outre, et en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, il y est affirmé qu'il s'agit d'«une question transversale qui a une incidence sur le développement humain et économique». En ce qui concerne ces questions, les partenaires euro-méditerranéens se sont mis d'accord, dans le programme de travail sur cinq ans approuvé à Barcelone en 2005, pour prendre des mesures visant à instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes, afin d'empêcher toute forme de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes.

B. OBJECTIFS

Le programme Euromed «Égalité de genre et société civile» a pour objectifs principaux:

- de stimuler l'exercice de la citoyenneté active;
- d'encourager la reconnaissance du rôle des femmes en promouvant le respect de leurs droits fondamentaux, notamment à travers de l'application des mesures préconisées dans la signature de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et en soutenant les réformes des codes du statut personnel;
- de favoriser la reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique;
- de contribuer à instaurer la représentation et la participation intégrale et égalitaire des femmes à la vie politique, sociale, économique et culturelle de leurs pays et leurs sociétés;
- de renforcer la prise en compte de l'égalité de genre dans le partenariat Euromed;
- de renforcer la démocratisation et la participation de la société civile dans le partenariat Euromed;

- d'accroître l'appui institutionnel visant à la création de plateformes nationales non gouvernementales.

Plus spécifiquement, le programme vise à:

- favoriser, autant que possible, la participation des hommes et des femmes au sein des organisations non gouvernementales, et cela dans tous les secteurs;
- soutenir la réalisation de programmes concrets visant l'égalité de genre;
- encourager le développement et la mise en réseau d'ONG indépendantes (y compris ONG de femmes) et autonomes, insérées dans la vie sociale, économique et politique des pays partenaires méditerranéens;
- promouvoir des échanges d'expérience et de bonnes pratiques entre les organisations de différents pays, de même que l'acquisition de nouvelles qualifications («capacity building»);
- offrir des activités de formation et de renforcement des capacités pour améliorer pour améliorer la gestion des organisations de la société civile afin de mieux préparer celles-ci à participer aux mécanismes de concertation du partenariat, et ceci au niveau national et régional;
- impliquer la société civile dans toutes les affaires liées à l'immigration, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination, ainsi que dans l'ensemble des secteurs importants pour le développement des pays partenaires (commerce, environnement, lutte contre la pauvreté, etc).

C. RESULTATS ATTENDUS

Il est espéré que ces actions permettront d'atteindre les résultats suivants:

- l'observation et le suivi au niveau régional des écarts et des progrès réalisés dans le domaine de l'égalité de genre, y compris le plan de travail approuvé lors de la Conférence ministérielle d'Istanbul;
- établissement et/ou renforcement des réseaux d'organisations de femmes, au niveau national, sous-régional et régional;
- amélioration de la participation active et de la visibilité de la société civile et notamment des femmes dans le partenariat, et de la visibilité des actions;
- réalisation, au niveau régional et subrégional, d'activités de mise en contact, d'échange d'expériences et de communication de bonnes pratiques, ainsi que de formations multisectorielles;
- création, dans les pays partenaires, de plateformes nationales non gouvernementales indépendantes, qui puissent exercer le rôle d'interlocuteurs /intermédiaires face à leur gouvernement respectif, et ce dans tous les sujets du partenariat.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- le lancement d'actions visant à identifier la situation des femmes en Méditerranée, en terme politique, économique et social et à évaluer l'impact de l'égalité de genre dans les politiques des pays partenaires;
- le nombre de réseaux de femmes créés ou soutenus dans le cadre du programme ainsi que le nombre de femmes qui y participent;

- le nombre et l'impact des programmes sur l'égalité de genre lancés;
- la participation totale des hommes et des femmes dans les actions de formation;
- le nombre de plateformes non gouvernementales indépendantes créées;
- la visibilité atteinte.

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

Le futur programme sera mis en application à travers notamment des actions suivantes:

- 2) En ce qui concerne l'égalité de genre, celle-ci sera encouragée à travers des deux actions principales suivantes:
 - a) le lancement d'un programme d'appui aux actions concrètes pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce programme sera défini en détail conformément aux conclusions de la conférence ministérielle sur les femmes prévue en 2006 et des priorités inscrites dans le plan d'action qui en résultera;
 - b) l'établissement d'un mécanisme de monitoring et de suivi de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pays de la région, de façon à promouvoir les meilleures pratiques, de même que l'analyse des situations d'inégalité.
- 3) Le renforcement des capacités de la société civile sera effectué notamment à travers:
 - a) la mise en réseaux et la coordination: renforcement du processus engagé par la plate-forme non gouvernementale Euromed pour la mise en place de plates-formes sous-régionales, locales, ou nationales dans le cadre des mécanismes de participation mis en œuvre;
 - b) le soutien à l'organisation de sessions de formation pour les responsables de réseaux et d'organisations locales, de façon à préparer les mécanismes de concertation ainsi que l'apprentissage de la gestion interne des organisations autonomes;
 - c) la production de supports et d'outils plurilinguistiques pour aider les acteurs à mieux participer à toutes les facettes du partenariat (programmes, réunions, concertations, etc.);
 - d) l'organisation de foras civils locaux, et le forum civil Euromed;
 - e) la visibilité et la communication par la mise en place d'une newsletter et d'un calendrier mensuel des actions de la société civile dans le cadre du partenariat.

INFORMATION ET COMMUNICATION II

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le premier programme régional d'information et de communication (2003-2006) a été lancé à la suite d'une évaluation externe de l'information diffusée sur le partenariat. Cette évaluation a fait suite aux observations formulées lors de rencontres successives des ministres des Affaires étrangères euro-méditerranéens au cours desquelles des préoccupations ont été exprimées au sujet du manque de visibilité du processus de Barcelone. Une enveloppe de 10 millions d'euros, dont la gestion a été confiée principalement aux délégations méditerranéennes, dans le cadre de la déconcentration, a été dégagee pour pallier cette carence en matière d'information et de communication.

En dépit de son caractère limité, ce premier programme (toujours en cours) a cependant porté ses fruits, mais aussi souligné la nécessité d'approfondir, d'élargir et de mieux coordonner les activités d'information et de communication dans toute la région. Une évaluation finale de l'exercice actuel contribuera également à baliser la voie à suivre. Les efforts pour rapprocher le partenariat de la population supposent une stratégie durable, interactive et intégrée, qui, au fil du temps, corrigera le déficit d'information en garantissant la visibilité du partenariat euro-méditerranéen et de la politique européenne de voisinage, non pas uniquement au niveau des décideurs de la région mais aussi auprès du vaste spectre de la société civile.

Le deuxième programme régional d'information et de communication cherche à renforcer ces efforts mais aussi à s'appuyer sur les bases qui ont été jetées, en élargissant les activités et en cherchant:

- (a) à promouvoir le partenariat euro-méditerranéen et la politique européenne de voisinage;
- (b) à améliorer la coopération entre l'UE et les médias pluralistes, professionnels et indépendants de la région.

Plusieurs projets MEDA ont promu les différents aspects de ce partenariat par l'intermédiaire des médias locaux et régionaux, tandis que parallèlement l'Initiative Euromed et médias a souligné la nécessité d'œuvrer activement aux côtés des médias de la région à la suppression des obstacles qui empêchent les journalistes de faire correctement leur métier.

B. OBJECTIFS

Le deuxième programme régional d'information et de communication **cherchera à:**

- consolider les travaux déjà effectués dans le cadre du premier programme régional et à s'appuyer sur les succès obtenus en lançant un nouveau programme amélioré d'activités et d'évènements dans toute la région. Les objectifs généraux poursuivis sont les suivants:
 - (1) renforcer la connaissance et la compréhension de l'Union européenne et des politiques qu'elle poursuit dans la région;
 - (2) continuer à s'appuyer sur l'efficacité des actions de communication que mène l'UE par l'intermédiaire des principaux canaux et renforcer l'efficacité de ces actions.

Ces objectifs généraux doivent être atteints grâce à une stratégie visant à associer les principaux partenaires et au soutien des acteurs de l'UE chargés de la communication;

- concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'information et de communication qui sollicitera activement le monde des médias, les décideurs et les secteurs adéquats de la société civile;
- rendre le partenariat visible à tous les niveaux de la société;
- faire de la politique européenne de voisinage un concept compris et utilisé à tous les niveaux de la société;
- contribuer à renforcer l'indépendance des médias et à leur donner une plus grande liberté d'expression; aider à la création d'un environnement de travail plus sûr pour les journalistes;
- améliorer les possibilités de carrière des femmes dans le journalisme et leur professionnalisme;

- lutter contre la xénophobie et le racisme dans la presse.

C. RESULTATS ATTENDUS

- Élargissement et approfondissement des connaissances de l'Union européenne, du partenariat euro-méditerranéen et de la politique de voisinage, dans toute la région, à tous les niveaux de la société;
- renforcement de la visibilité de l'UE et de ses politiques, y compris le partenariat euro-méditerranéen, dans toute l'Union européenne et les pays partenaires;
- élargissement des réseaux des médias, au Nord comme au Sud, et amélioration des relations de travail;
- augmentation du nombre de journalistes et meilleure formation de ceux-ci; création d'un environnement de travail plus sûr pour les journalistes;
- renforcement de la liberté d'expression dans les secteurs de l'information et de la communication; augmentation du nombre de médias indépendants;
- plus grand accès des femmes journalistes à des positions plus importantes.

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Niveau de connaissance et de compréhension de catégories spécifiques de la population locale, mesurée par les sondages et les enquêtes;
- nombre d'articles dans les journaux et les magazines et temps d'antenne à la télévision et à la radio;
- fréquentation des sites web pertinents gérés par les délégations et les sièges;
- nombre de conférences/de séminaires/d'ateliers entre journalistes du Nord et du Sud, création de réseaux de médias;
- nombre de journalistes formés, en particulier de femmes journalistes;
- ampleur des actions de sensibilisation menées en ce qui concerne la sécurité des journalistes;
- progrès dans le domaine de la réglementation et des réformes concernant la liberté d'expression et l'indépendance des médias, conformément aux engagements souscrits dans le cadre des différents plans d'action PEV.

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME

Le nouveau programme profitera des enseignements tirés de l'évaluation de l'exercice actuel et s'efforcera de les mettre en pratique. Il s'efforcera également d'intégrer certaines des recommandations formulées à la suite de la série de trois conférences/ateliers organisés sur le thème «Euromed et les Médias» ainsi que les recommandations énoncées dans le cadre du suivi par le groupe de travail/de la task force provisoire et lors des forums/débats nationaux.

Principales priorités à approfondir:

- (1) le professionnalisme du secteur; le développement des capacités de la presse parlée et écrite dans les pays de la région ou ayant une influence sur ces derniers;
- (2) la coopération: intensification de la coopération entre l'UE et les organisations et acteurs clés du secteur des médias dans la région, et renforcement de l'interaction et de la coopération entre les partenaires du Nord et du Sud;

- (3) les conditions dans le secteur de l'information et des communications et les secteurs connexes; le soutien sectoriel en vue de garantir une plus grande liberté, indépendance, neutralité et égalité hommes-femmes dans le secteur des médias.

Ces priorités seront poursuivies en s'appuyant sur les réseaux et liens existants et en les élargissant par une série d'actions qui devront être définies lors de la phase stratégique:

- projets communs avec la presse écrite de la région et création d'un ou de plusieurs réseaux de médias au Nord comme au Sud;
- création de relais d'information régionaux spécialisés (physiques et/ou virtuels);
- coopération étroite avec les organismes de radiodiffusion de la région méditerranéenne (nationaux, régionaux et locaux);
- amélioration des capacités nationales et régionales des secteurs de l'information et de la communication;
- organisation de séminaires et de conférences dans toute la région;
- augmentation du nombre de projets impliquant des jeunes.

* * *

EUROMED JEUNESSE

A. *CONTEXTE ET JUSTIFICATION*

Dans le contexte du partenariat euro-méditerranéen et de la politique de voisinage, le programme Euromed «Jeunesse» – grâce au mécanisme de coopération directe entre les personnes - contribue à la stabilité politique, au développement économique et à la cohésion sociale.

Le programme Euromed «Jeunesse» dans les phases I, II et III a impliqué des jeunes de 35 partenaires euro-méditerranéens dans un dialogue interculturel permanent, dans un climat de tolérance et de paix. La prochaine phase devrait permettre de maximiser l'impact du programme.

B. *OBJECTIFS*

Le programme Euromed «Jeunesse» vise à stimuler le développement d'un dialogue, d'une connaissance et d'une compréhension mutuelle entre les jeunes des deux rives de la Méditerranée; la citoyenneté active et l'intégration des jeunes (en particulier des femmes) dans la vie sociale, professionnelle et politique de leurs communautés; la démocratisation et la participation de la société civile.

Plus spécifiquement le programme Euromed «Jeunesse» vise à:

- permettre au plus grand nombre de jeunes de participer à des expériences éducatives, non formelles et multilatérales, basées sur le dialogue interculturel;
- promouvoir des échanges d'expérience et bonnes pratiques, l'acquisition de nouvelles qualifications («capacity building») et la diffusion de nouvelles approches d'animation des jeunes, et en même temps offrir des activités de

formation qui permettent aux animateurs socio-éducatifs de développer des nouvelles connaissances pour la gestion de projets au niveau international;

- encourager le développement d'ONG de jeunesse indépendantes et la participation active des jeunes à la vie sociale, économique et politique des pays partenaires méditerranéens et favoriser la participation des ONG de jeunesse des pays partenaires dans les réseaux euro-méditerranéens existants pour intensifier le dialogue.

C. *RESULTATS ATTENDUS*

- **Augmenter l'impact du programme:** impliquer un plus grand nombre de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs dans les activités de contact, dans l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, le service volontaire et la formation multilatérales.
- **Tirer parti de la structure consolidée du programme** (dimension sous-régionale, Nord-Sud et Sud-Sud) par la mise en réseau permanente de tous les acteurs du programme.
- **Soutenir la création des conseils de la jeunesse indépendants** dans les pays partenaires.
- **Améliorer la visibilité du programme** par la diffusion plus ciblée des résultats au niveau national dans les pays partenaires et au niveau européen.

D. *INDICATEURS DE PERFORMANCE*

- Nombre croissant de projets réalisés et de participants dans les pays partenaires MEDA;
- impact du programme sur le public cible et niveau de satisfaction des participants;
- visibilité atteinte (publicité et medias);
- nombre de conseils de la jeunesse ou structures équivalentes créés.

E. *DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROGRAMME*

Le programme, comme par le passé, sera axé sur les actions prévues dans le programme européen «Jeunesse» en Action (2007-13). En principe, on prévoit trois types d'actions:

1. **des échanges multilatéraux de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs:** portant sur des thèmes prioritaires spécifiques communs à la région euro-méditerranéenne;
2. **un service volontaire à court ou long terme, individuel ou en groupe:** expériences éducatives non formelles avec préparation pré-départ, formation à l'arrivée, formation linguistique, évaluation intermédiaire et finale;
3. **des formations et mise en réseaux des animateurs et travailleurs dans le secteur jeunesse:** échanges de pratiques et méthodes de travail via séminaires/ateliers/formations/visites d'études.

En outre, des interactions entre certaines initiatives des différents programmes MEDA pourraient être stimulées et mises en évidence afin de donner davantage de visibilité et augmenter l'impact des programmes.

* * *

DIALOGUE ENTRE LES CULTURES ET PATRIMOINE CULTUREL

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le dialogue entre les cultures dans la région Euromed constitue la ligne de force du troisième volet du processus de Barcelone. Il vise à rapprocher les peuples, à favoriser la compréhension mutuelle et à améliorer la perception qu'ils ont les uns des autres. Il constitue aussi un outil important de promotion de la paix dans la région.

Dans le passé, les actions menées s'articulaient autour de deux thèmes: la promotion du patrimoine historique et culturel de la région par les institutions officielles et les organisations de la société civile, et la réalisation et la diffusion de produits audiovisuels dans la région. Plus récemment, l'établissement de la Fondation Anna Lindh, qui s'emploie à favoriser le dialogue entre les cultures, et de son réseau (États membres et pays partenaires MEDA), devrait contribuer à rapprocher les peuples et les organisations des deux côtés de la Méditerranée, et, en particulier, les jeunes.

Au cours des sept prochaines années, l'objectif concernant ce troisième volet est de consolider les résultats obtenus à ce jour, afin de renforcer les domaines prioritaires recensés qui sont décrits ci-dessous. Ces objectifs sont conformes au programme de travail quinquennal approuvé lors du sommet de Barcelone (novembre 2005). Deux sous-programmes sont envisagés: Euromed Heritage et soutien à la Fondation Anna Lindh. Parallèlement à d'autres régions, une action distincte d'ampleur limitée pourra être menée en appui de l'objectif visant à améliorer la compréhension mutuelle.

B. OBJECTIFS

Les programmes de dialogue entre les cultures aideront les partenaires méditerranéens à:

- améliorer la compréhension mutuelle entre les pays de l'UE et les partenaires méditerranéens. Le dialogue entre les cultures constitue un élément essentiel pour la compréhension mutuelle et la mobilité;
- présenter la culture comme un facteur contribuant au développement durable. L'investissement dans la culture diversifie durablement les sources de revenus et crée de nouvelles possibilités d'emploi (tourisme, ingénierie culturelle, etc.) (Heritage);
- renforcer les valeurs éducatives. La culture est essentielle pour «façonner» le capital humain et forger une identité tant locale que commune;
- renforcer la coopération intellectuelle et développer les capacités dans des domaines tels que les droits de l'homme, la citoyenneté démocratique, le développement durable, l'apprentissage, la connaissance, la société de l'information, l'égalité entre les femmes et les hommes et la jeunesse (Fondation Anna Lindt).

C. RESULTATS ATTENDUS

- Élargissement et renforcement (développement des échanges et des connaissances) des réseaux Euromed de partenaires associés au dialogue interculturel et/ou d'acteurs professionnels;
- intensification du dialogue interculturel dans les pays méditerranéens (plus grande ouverture aux groupes de la société civile et participation des communautés locales);
- lancement, conformément aux normes internationales dans le domaine culturel (Héritage), des réformes des institutions des partenaires méditerranéens chargés de tous les aspects du dialogue culturel;
- contribution positive de la culture et du tourisme au PIB local dans certains domaines (Heritage).

D. INDICATEURS DE RESULTATS

Les indicateurs (qualité/quantité) permettant de mesurer l'accessibilité aux programmes et leur visibilité sont notamment les suivants:

- nombre de réseaux créés et maintenus à l'issue des programmes;
- nombre de participants aux différents programmes et de personnes ayant pris part aux différentes activités et avantages qu'elles en ont tirés;
- nombre de communautés locales associées aux projets et mode d'association;
- nombre de pays dans lesquels les programmes ont eu un impact sur les réformes et type d'impact (Heritage);
- indicateurs de l'effet multiplicateur;
- augmentation du PIB local dans les zones où ces programmes ont été mis en œuvre (Heritage);
- nombre de publications dans les journaux et à la radio ou de programmes de télévision qui contribuent à la visibilité.

E. DESCRIPTION SUCCINCTE DES PROGRAMMES

La conception des programmes tiendra compte des enseignements tirés des précédentes phases des programmes.

Heritage

Des mesures spécifiques seront prises afin de garantir une participation équilibrée des partenaires méditerranéens en tant que coordinateurs des projets. Le partenariat vertical doit être encouragé afin de favoriser l'interaction entre les administrations publiques et la société civile parallèlement au partenariat horizontal.

Les priorités des prochains programmes reposeront sur les besoins sectoriels et les caractéristiques régionales communes des partenaires méditerranéens, en accordant une attention particulière à l'impact et à la viabilité des projets. Provisoirement, les domaines prioritaires comprendront les aspects suivants, en particulier:

- renforcement et réformes institutionnelles: législation, stratégies organisationnelles, parrainage, mobilité, échanges et formation de fonctionnaires;
- amélioration de l'accès de la société civile aux actions concernant le dialogue interculturel et facilitation de la participation de la communauté locale;
- mise en place d'activités axées sur le développement économique et culturel de la région;
- utilisation de l'éducation et de la formation dans le domaine culturel comme instruments de création d'emplois;
- adoption de mesures visant à protéger et à restaurer les biens culturels;
- mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de visibilité;
- exploitation de la création culturelle contemporaine comme atout clé pour la compréhension mutuelle;
- accroissement des niveaux de qualité du tourisme culturel.

Le soutien à la Fondation Anna Lindh contribuera à la mise en œuvre de ses programmes triennaux, en tenant compte des principes suivants:

- mise en réseau et connexion des activités existantes en vue de multiplier leurs effets et de leur conférer valeur ajoutée et visibilité;
- recours à la formation et aux technologies de l'information comme moyen d'atteindre les sociétés civiles dans leur ensemble;
- les jeunes constituent le groupe cible prioritaire;
- une conception dynamique du dialogue entre les cultures suppose que l'on cherche, au-delà des échanges intellectuels, à nouer une coopération, la culture englobant, selon cette interprétation, tous les aspects de la vie;
- les grands domaines d'action sont l'éducation, la culture, la science et la communication ainsi que les droits de l'homme, le développement durable et l'autonomisation des femmes;
- les activités de la Fondation sont le fruit de l'effort commun déployé par ses 35 réseaux nationaux et son secrétariat au siège d'Alexandrie.

Action subsidiaire concernant la compréhension mutuelle

- L'action viserait spécifiquement à encourager et à approfondir la connaissance que les décideurs et les acteurs de l'UE ont des pays de la région et/ou à encourager et approfondir la connaissance que les décideurs et acteurs des pays de la région ont de la politique menée par l'UE à l'égard de la région. Elle devrait permettre de contribuer au développement de la région et de ses relations avec l'Europe;
- L'action couvrirait des activités d'information et des échanges de connaissances (conférences, séminaires, publications, campagnes d'information, actions de sensibilisation, échanges, etc.).

ANNEX I

REGIONAL SUPPORT ALLOCATION – FINANCIAL BREAKDOWN

Year in which commitments will be made under the programme

Programme heading / title	2007	2008	2009	2010	Million EUR
Global allocation ⁸	10	6,9	6,1	8,9	31,9
Political, Justice, Security and Migration Cooperation					
Confidence building measures: civil protection	4,4				4,4
Confidence building measures: partnership for peace	5	5		10	20
Justice, security and migration (JSM)			13		13
Policy analysis				8	8
Sustainable Economic Development					
Investment promotion and reform dynamisation to attract investments	6				6
Transport and energy cooperation		9	14		23
South – South regional economic integration			4		4
Environmental programme		9	9	15	33
Technical assistance and risk capital support for FEMIP	32	32	32	32	128
Development of the information society		5			5
Social Development and Cultural Exchanges					
Gender equality and civil society	8			8	16
Information and communication II	12			10	22
Euromed Youth			5		5
Dialogue between cultures and cultural heritage	17	7			24
TOTAL	94,4	73,9	83,1	91,9	343,3

⁸ The global allocation can be also used to ensure continuation of Horizon 2020 support measures in 2007 such as capacity building activities or studies of limited cost.

ANNEX II

DONOR MATRIX AND COORDINATION WITH OTHER DONORS

There are very few significant programmes being carried out by other donors at regional level in the Mediterranean. In fact, until very recently, the EC was the only donor in the region providing a significant volume of aid for regional programmes.

In 2005, the US launched the Broader MENA initiative during its G8 presidency. Two regional programmes have since then been started under this initiative, including the USD 10 million Forum for the Future (a foundation to support civil society activities in the MENA region) and the USD 100 million Fund for the Future (to support SMEs in the region). The EC is taking part in the former (€1 million) and the EIB has expressed interest in participating in the latter (€10 million).

Also in 2005, the OECD launched the MENA Governance for Development initiative, which seeks to promote good governance practices in the region through the typical OECD approach of peer-group policy reviews. This initiative is financed by OECD member states (total budget around USD 6 million). A second OECD MENA initiative, (Promoting Investment), has recently been launched, with a similar approach.

None of the IFIs operating in the region (IMF, WB, AfDB, IsDB) has region-wide programmes; all their programmes are national. Similarly, the EIB has no regional programmes except for a MEDA-financed technical assistance programme to provide support for FEMIP lending operations. This operates on a regional MEDA budget but the projects are in fact national, without a cross-border component. Coordination with the most important IFIs in the region takes place in the context of the Strategic Partnership Agreement between the Commission, the European Investment Bank, the World Bank and the IMF. The WB and the EIB do collaborate on and co-finance some sub-regional projects, for instance the connection of the Israeli and Palestinian electricity and transport grids, and the creation of a gas pipeline in the Mashreq, albeit through separate national projects.

No EU Member State finances significant regional projects in the Mediterranean, except for a few very small research projects or conference events. The Barcelona Process is the sole Euro-Mediterranean gathering on a regional basis. The programmes identified under the Barcelona Process are the only true rallying point for regional cooperation. The US has only recently acknowledged the value of this approach and has tried to imitate it to some extent under the MEPI programme, which started in 2004.

ANNEX III

MEDA COMMITMENTS PER COUNTRY

The list of MEDA programmes can be found at:

http://ec.europa.eu/comm/europeaid/reports/meda-evaluation-midterm-report-2005_en.pdf

	Morocco	Egypt	Tunisia	Jordan	WBG	Algeria	Lebanon	Syria	Regional prog.
Population in 2000 (millions)	28.7	63.8	9.6	5.0	3.0	30.6	3.5	16.1	160.3
GDP per capita in 2000 (USD)	1217	1490	2210	1680	1381	1590	4810	990	1529
Total commitments MEDA I 1995-1999 (€ million)	644	685	431	257	106	164	182	107	211
Average commitment per year MEDA I (€ million)	129	137	86	51	21	33	36	21	42
Total commitments MEDA II 2000-2004 (€ million)	632	353	328	204	397	201	77	127	483
NIP 2005-2006 (€ million)	275	243	144	110		106	50	80	205
Total MEDA II 2000-2006 (€ million)	907	596	472	314		307	127	207	688
Average per year MEDA II (€ million)	130	85	67	45		44	18	30	98
Average per year per inhabitant MEDA I (€)	4.49	2.15	8.99	10.28	7.05	1.07	10.41	1.32	0.26
Average per year per inhabitant MEDA II (€)	4.52	1.33	7.02	8.97		1.43	5.18	1.84	0.61

Measured in average €per year per inhabitant, significant differences appear between countries. Mostly this is due to a scale effect: small countries (Jordan, Tunisia, Lebanon) receive relatively more money per inhabitant. In Syria this effect is more limited.

Differences also appear between MEDA I and MEDA II: whereas the average yearly allocations to Egypt and Lebanon decrease, Morocco, Tunisia, Jordan remain stable, whereas the regional activities in Algeria and, most of all, Syria significantly increase.

Average disbursement ratio over time

Year of commitment	Total commitments	% spent after:				
		1 year	2 years	3 years	4 years	5 years
1995	119	0%	6%	15%	25%	31%
1996	384	31%	58%	68%	74%	76%
1997	804	8%	19%	31%	41%	50%
1998	745	7%	10%	15%	20%	24%
1999	736	6%	23%	31%	36%	42%
2000	555	6%	26%	37%	46%	61%
2001	567	2%	25%	33%	44%	
2002	600	23%	30%	38%		
2003	552	25%	36%			
2004	528	17%				
Total	5.590	12%	25%	33%	40%	47%
Total MEDA I	2.788	10%	22%	31%	38%	44%
Total MEDA II	2.802	15%	29%	36%	45%	61%

Average disbursement ratio over time per instrument type

	Average percentage of committed funds disbursed after:				
	1 year	2 years	3 years	4 years	5 years
Budget support	32%	66%	82%	84%	92%
EIB instruments	6%	15%	20%	40%	46%
Regional programmes	1%	10%	18%	28%	43%
Bilateral technical assistance	3%	5%	12%	19%	28%

ANNEX IV

LIST OF ACRONYMS

AA	Association Agreement (with the EU)
EIB	European Investment Bank
WB	World Bank
EC	European Commission
RSP	Regional Strategy Paper
FEMIP	Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership
ENPI	European Neighbourhood and Partnership Instrument
MENA	Middle East and North Africa
UN	United Nations
WTO	World Trade Organization
NGO	Non-governmental organisation
AP	Action Plans
ENP	European Neighbourhood Policy
RIP	Regional Indicative Programme
UNDP	United Nations Development Programme
EU	European Union
FTA	Free Trade Agreement

* * *